



Législature 2024-2028

Procès-verbal n° 3

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz

du lundi 16 décembre 2024 à 19h30

La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1.	Appel.....	3
1.1.	Rappel de l'ordre du jour.....	3
2.	Adoption du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2024	4
3.	Communications de la présidence	4
4.	Nomination d'un membre à la Commission des règlements, en remplacement de Mme Ingela Geith Chauvière, démissionnaire	4
5.	Nomination d'un membre à la Commission du développement territorial et durable, en remplacement de Mme Ingela Geith Chauvière, démissionnaire	4
6.	Budget 2025	4
6.1.	Amendement du Parti socialiste	12
6.2.	Amendement du Conseil communal	16
6.3.	Vote d'ensemble des arrêtés du Conseil général.....	16
7.	Plan financier et des tâches (PFT) 2026-2028	17
8.	Demande d'un crédit-cadre de CHF 725'000 sur quatre ans (2025-2028) pour le renouvellement du parc véhicules et engins communaux	21
8.1.	Amendement des groupes socialistes et Vert-e-s - Vert'libéral	32
9.	Réponse à la motion M24.003 « Réinstaurer les classes de formation spéciale »	32
10.	Motions et proposition.....	36
10.1.	Proposition PR24.001 – Parlons Mobilité - pour l'intégration du thème de la mobilité à la Commission du développement territorial et durable.....	36
11.	Résolutions, interpellations et questions.....	39
11.1.	Interpellation I24.003 – Renouvellement du parc véhicules et engins communaux.....	39
11.2.	Question Q24.006 – École en forêt et infrastructures	40
11.3.	Question Q24.007 – Abribus à Malvilliers	41



12.	Communications du Conseil communal.....	42
-----	---	----



M. Romain Douard (Les Vert·e·s) (ci-après, « le président ») prononce quelques propos liminaires avant de souhaiter la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, aux membres de l'administration communale, ainsi qu'aux représentants de la presse et au public.

« Il y a quelques jours, l'entreprise qui commercialise le système d'exploitation qui permet à cet ordinateur de fonctionner m'avertissait que son système ne pourra bientôt plus être mis à jour sur cet appareil. Pourtant, il a moins de 10 ans et continue de remplir sa tâche à mon entière satisfaction. Et nous connaissons malheureusement tous le principe d'obsolescence programmée qui constitue le fonds de commerce des géants de la tech.

Mais en tant qu'autorité politique, il est de notre devoir de penser autrement qu'aux profits et aux actions à court terme. Pour reprendre les termes de la convention de fusion, notre devoir est « d'offrir à la population des conditions-cadres permettant de mieux affronter les défis de demain ». Je vous enjoins donc à penser aux décisions de ce soir dans un objectif à long terme, et de garder à l'esprit que de nos discussions et de nos votes dépend l'avenir de notre commune. Je vous souhaite des discussions franches et sereines, et déclare cette séance ouverte. »

1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents :	36	Amstutz Jonathan, Barblan Edith Magali, Bertschi Sarah, Broggini-Vuillème Christiane, Burren Michel, Callias François, Cases Hélène, Charrière Cédric, Chollet Clarence, Chopard Corinne, Cuche Brian, Cuenat Anita, Douard Romain, Droxler Thierry, Ecoutin-Dupuy Hélène, Emourgeon Raphaël, Faivre Brigitte, Felber Martine, Geiser Claudine, Gossin Genghis, Jeanjaquet Alexandre, Masini Christian, Matthey-de-l'Endroit Johan, Monnard Simon, Moratel David, Moratel Déborah, Oppliger Laurent, Ortega Coline, Pendacheko Rose, Pessina Yves, Peter Christophe, Prost Eric, Sandoz Camille, Tanner Yves, Vallat André, Veya Laurence
Membres excusés :	5	Debrot Laurent, Ducommun Philippe, Frossard Andy, Lardon Patrick, Velic Mehdi
Membres suppléants :	2	Bertschy Fabien, Lovis Saillant Geneviève

Le Conseil communal et le chancelier sont présents.

1.1. Rappel de l'ordre du jour

M. Yves Tanner (UDC) retire son interpellation I24.003 « Renouvellement du parc véhicules et engins communaux ».

L'ordre du jour est accepté tacitement.



2. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2024

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

3. Communications de la présidence

Le président annonce la réception des courriers suivants :

- 10.12.2024 – de M. David Gerber, démission du Conseil général avec effet immédiat.
- 12.12.2024 – de M. Romain Vögele, démission du Conseil général avec effet immédiat.

Le président remercie ces personnes de leur engagement au sein des groupes et espère qu'elles seront rapidement remplacées.

4. Nomination d'un membre à la Commission des règlements, en remplacement de Mme Ingela Geith Chauvière, démissionnaire

Mme Anita Cuenat (PS) indique que le groupe socialiste propose Mme Martine Felber (PS).

Aucune autre proposition n'étant émise, Mme Martine Felber (PS) est nommée tacitement par acclamation.

5. Nomination d'un membre à la Commission du développement territorial et durable, en remplacement de Mme Ingela Geith Chauvière, démissionnaire

Mme Déborah Moratel (PS) indique que le groupe socialiste propose M. François Callias (PS).

Aucune autre proposition n'étant émise, M. François Callias (PS) est nommé tacitement par acclamation.

6. Budget 2025

Mme Clarence Chollet (Les Vert·e·s) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

« La Commission de gestion et des finances (CGF) a examiné le budget 2025 présenté par le Conseil communal lors de deux séances, les 4 et 20 novembre. Avec un bénéfice prévisionnel d'un peu plus d'un million de francs, la Commune affiche une santé financière plus que réjouissante pour l'année prochaine. Malgré ces excellentes prévisions, la CGF constate que le volume des investissements à consentir l'année prochaine et les suivantes est important, et que le mécanisme de frein à l'endettement restreint les enveloppes à disposition annuellement. »



Concernant l'exploitation, le budget présenté permet de poursuivre la gestion quotidienne communale sans bouleversements, tout en prenant en compte l'adaptation des salaires à l'IPC, ainsi que l'augmentation du personnel. Cette augmentation concerne surtout le personnel enseignant – pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves ou à la meilleure prise en charge des élèves à besoins spécifiques – ainsi que le domaine parascolaire, pour répondre au projet accepté en juin par notre Autorité de répondre à toutes les demandes d'accueil.

Notons que, concernant le personnel enseignant, les subventions cantonales augmentent également dans la même proportion, et que, pour les structures parascolaires, l'augmentation des places – et donc du personnel – est couplée à l'augmentation de la participation des parents.

Enfance, famille, jeunesse, bâtiments, trafic et surtout eaux : avec un volume d'investissements prévu dans le rapport initial du Conseil communal de quelque CHF 19.3 millions – dont 8.8 imputés au patrimoine administratif – la Commune investit dans ses infrastructures et pour son avenir. Mais le mécanisme de frein à l'endettement limite ses investissements, qui devraient être plus importants pour financer les nombreux projets communaux prioritaires. Ainsi, la Commune annonce un bénéfice réjouissant, mais doit limiter certains investissements, notamment dans le domaine de l'eau potable, alors même que le Conseil général a validé dernièrement un rapport prévoyant des dépenses importantes ces prochaines années.

Compte tenu des pressions exercées par les communes sur le Grand Conseil – mouvement initié ici même avec l'acceptation d'une résolution le 28 octobre – demandant que le Parlement cantonal renonce à imposer la baisse fiscale proposée par le Conseil d'État aux communes, la CGF a enjoint le Conseil communal de proposer un amendement au budget si une telle décision devait être prise. Cet amendement devait réintégrer les revenus fiscaux supplémentaires escomptés à la suite du maintien du coefficient fiscal communal, et proposer des investissements supplémentaires qui profiteraient à toute la population en compensation.

Une minorité des membres de la CGF désirait cependant que le revenu fiscal supplémentaire serve à diminuer la dette communale, option qui n'a pas été retenue par la majorité de la commission, mettant en avant l'importance de faire profiter la population des recettes supplémentaires engendrées.

La CGF ne s'étant plus réunie depuis le 20 novembre, elle n'a pas pris position sur l'amendement du Conseil communal daté du 11 décembre. La CGF rappelle que les projections financières réjouissantes pour l'année prochaine ne vont pas forcément perdurer, mais que les nombreux projets communaux vont, eux, s'intensifier, à l'image de l'extension du collège du Lynx aux Geneveys-sur-Coffrane, qui va bientôt débiter, des investissements nécessaires dans le domaine de l'accueil pré et parascolaire, de la piscine d'Engollon à assainir et de bien d'autres.

Les discussions en commission ont surtout concerné les enjeux globaux et stratégiques. Plusieurs questions de détail ont néanmoins été posées au Conseil communal, qui a fourni des réponses complètes aux commissaires. Une remarque a concerné la charge que représente le remplacement du personnel enseignant qui a atteint un volume inquiétant. Il a été demandé si la Commune possédait une assurance perte de gain maladie, ce qui est le cas.



Il a également été rappelé que le CSVR prenait très au sérieux le bien-être du personnel enseignant, notamment à travers le programme « École en action ».

Une question est venue sur l'augmentation des coûts sur les produits chimiques liés à la STEP : il s'agit de nouvelles dépenses induites par la mise en service du traitement des micropolluants.

Dans le domaine du tourisme, un service a été créé avec un administrateur en charge à la suite de la réorganisation des services initiée par le Conseil communal. Il s'agit ici d'un transfert de compétences et non d'un nouveau poste ou d'un pourcentage supplémentaire. Avec cette réorganisation, il n'y aura plus de domaine sans administrateur – ou plutôt chef de service – à sa tête.

Une question a été posée sur la manière d'évaluer les recettes fiscales. Il a été répondu que ces recettes sont basées sur les pointages mensuels transmis par les services cantonaux. La Commune ajuste plusieurs critères, mais une part d'incertitude reste. Le Conseil communal note, par ailleurs, que le budget est prudent concernant les recettes.

Il a été relevé que le réseau de chauffage à distance est déficitaire. Si cette situation perdure, il faudra probablement revoir le coût du kWh, car le financement spécial ne peut pas être négatif.

Une question concernant le remplacement des génératrices de deux métairies a été adressée au Conseil communal, mais celle-ci n'a pas encore reçu de réponse. Le Conseil communal profitera certainement de cette soirée pour remédier à cet oubli : il s'agissait de savoir si une alternative avait été étudiée avec des panneaux solaires et une batterie.

Finalement, la commission s'est questionnée sur la pertinence d'avoir recours au leasing pour l'achat de nouveaux véhicules. Cette pratique, présentée comme un essai et une solution transparente au problème des investissements trop conséquents pour respecter les limites du frein à l'endettement, a été défendue par le Conseil communal. Certains membres de la CGF y voient une manière détournée de faire passer ces investissements dans les charges.

Pour conclure, j'aimerais, au nom de la CGF, adresser nos remerciements au Conseil communal, au service des finances et à l'ensemble des collaborateurs communaux pour leur excellent travail. À l'issue de ses deux séances, la CGF a voté à l'unanimité en faveur de l'acceptation du budget. Par 5 voix contre 4, la CGF a enjoint le Conseil communal de lui apporter un amendement si la baisse fiscale n'était pas imposée aux communes, ce qu'il a fait. »

M. André Vallat (PS) communique la position du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste remercie le Conseil communal, ainsi que les services, pour cette présentation détaillée du budget 2025. Le Conseil général précédent nous avait convaincus de la nécessité d'investissements importants pour les années à venir. Il s'agit donc d'un montant avoisinant CHF 70 millions, dont CHF 40 millions qui devraient être réalisés dans les 5 ans à venir.



Citons les infrastructures d'assainissement et d'évacuation des eaux, l'agrandissement du collège du Lynx, la piscine d'Engollon, la rénovation de l'hôtel-restaurant de La Vue-des-Alpes, ainsi que celle du bâtiment de Cernier Centre, et aussi la construction du nouveau hangar à copeaux pour le chauffage à distance.

Parallèlement, le rapport du budget 2025 nous présente un excédent important, les revenus des impôts, des péréquations intercommunales et des subventions étant les principales sources de cet excédent. Vu cette situation favorable, le groupe socialiste se réjouit que le Conseil communal ait saisi cette occasion pour lancer ces investissements.

Le groupe socialiste, en grande partie, va aussi approuver la proposition du Conseil communal de révision du budget en conséquence du renoncement du Conseil d'État et du Grand Conseil à forcer les communes à la réduction d'un point d'impôt. Les investissements du patrimoine administratif pourront ainsi être augmentés d'environ un demi-million, tout en respectant le frein à l'endettement. De plus, les investissements choisis représentent des améliorations sensibles pour la population de Val-de-Ruz.

Mis à part les investissements, des augmentations, des projets et démarches qui doivent permettre de motiver et fidéliser les employés communaux, n'ont pas été oubliés. Dans l'ensemble, les détails donnés dans le budget 2025 sont à notre pleine satisfaction.

Cependant, il s'y trouve deux objets qui nous interpellent, pour lesquels nous avons déposé des amendements. Le premier concerne les subventions aux sociétés locales. Prenons, par exemple, les Jardins Musicaux ou Poésie en arrosoir : les spectacles présentés ne peuvent pas être qualifiés de très populaires, mais ils sont de ceux qui sont appréciés loin à la ronde, et qui font rayonner le Val-de-Ruz. Des passionnés mettent tout leur cœur dans ces projets, et nous avons constaté que, depuis 10 ans, leurs subventions n'ont pas été adaptées. Nous pensons qu'une augmentation correspondant à l'augmentation du coût de la vie serait de bon augure, et qu'elle serait une reconnaissance du travail accompli par nos partenaires. Nous proposons donc une augmentation de 15 % des subventions aux chiffres 36360 et 36370, ce qui représente un montant total de CHF 24'500.

En parallèle à cet amendement, afin de respecter le frein à l'endettement, nous proposons une diminution de CHF 35'000 des investissements supplémentaires à l'assainissement des eaux, qui ont été ajoutés dans la révision des investissements proposée par le Conseil communal. En diminuant les excédents au budget de CHF 24'500, on doit en effet réduire nos investissements de CHF 35'000 pour continuer de respecter le frein à l'endettement : CHF 24'500 représentent les 70 % de CHF 35'000.

Le deuxième objet qui nous a interpellés est le fait de glisser les coûts des transports Snowbus et Nordic'BUS de la rubrique « transports » dans celle du « tourisme » : ces prestations seraient désormais considérées comme de nature touristique.

Cette mesure, d'apparence anodine, présente, selon nous, un inconvénient important. En effet, en passant dans la rubrique touristique, les articles 21 et 40 de la loi cantonale sur les transports publics pourraient rendre difficile l'octroi de subventions, car ces transports seraient alors faussement considérés dans le cadre d'un trafic d'excursion.



Il nous semble que ces transports particuliers sont davantage un service à la population locale, et que c'est dans ce cadre-là que l'on pourra le mieux justifier le besoin de subvention. Nous proposons donc de ne pas faire ce glissement. »

Mme Laurence Veya (PLR) donne la position du groupe PLR.

« Notre groupe a pris connaissance avec satisfaction du rapport du Conseil communal au Conseil général et de ses différentes annexes. Globalement, le compte de résultats affiche un résultat positif de CHF 1'374'000 million, alors que les investissements atteignent CHF 9'277'000 millions au PA et CHF 10'549'000 millions au PF, soit des investissements totaux de l'ordre de CHF 20 millions.

Au niveau des charges, nous saluons la démarche qui vise – et pour la deuxième fois – à partir d'un budget zéro et à quantifier les besoins réels. Cette manière de travailler où chaque chef-fe de service construit son budget avec ses équipes en partant du terrain semble d'ores et déjà porter ses fruits. Les biens, services et marchandises sont maîtrisés dans un contexte évolutif où les communes et la nôtre aussi, sont régulièrement appelées à financer de nouveaux besoins.

Nous relevons également le travail de négociation effectué avec des prestataires importants – comme Viteos, par exemple – pour contenir les coûts dans une mesure respectable. Ce résultat d'exploitation positif et réjouissant est fondamental. Il a été amélioré de CHF 365'000 à la suite des décisions prises par le Grand Conseil en date du 3 décembre, permettant ainsi des investissements au PA de quelque CHF 10 millions, cela tout en sachant que des choix stratégiques ont déjà été opérés par l'Exécutif, ceci afin de respecter, cette année encore, le frein à l'endettement. Bravo.

Il sera en effet essentiel, ces prochaines années, de conserver une capacité d'investissement maximale, afin de pouvoir réaliser des projets d'envergure stratégiques pour l'avenir de notre commune. Nous avons également pris note que le Conseil communal souhaite diversifier ses sources de financement en y incluant le recours au leasing pour certains objets. Nous serions intéressés à en connaître le détail et les conclusions, en temps voulu, bien sûr.

Nous enjoignons donc le Conseil communal à aller de l'avant, à asseoir sa vision, à concrétiser les investissements prévus en 2025 autant que faire se peut, tout en tenant compte des ressources à disposition au sein de l'administration communale et des partenaires impliqués. Les reports d'investissements sur les exercices ultérieurs pourront ainsi être réduits au minimum.

Il sera encore une fois clé d'harmoniser les investissements stratégiques et les sources de financement, en se rappelant au préalable que cette capacité de financement dépend, en premier lieu, du résultat d'exploitation et, bien entendu, de la maîtrise des charges et revenus qui en découlent.

Notre groupe acceptera donc, dans sa grande majorité, ce budget et la proposition d'amendement du Conseil communal à la suite des décisions prises par le Grand Conseil le 3 décembre 2024. »



Mme Coline Ortega (Les Vert·e·s) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Le groupe Verts-Vert'libéral souhaite premièrement exprimer sa satisfaction quant au budget et aux bonnes finances communales. Nous remercions l'administration et le Conseil communal pour ce bon rapport. Nous souhaitons tout de même partager nos quelques observations.

Le budget 2025 de Val-de-Ruz nous est présenté dans un contexte particulier : nous sommes dans une année bonne au niveau budgétaire, ce qui n'est pas habituel, et il faut donc faire attention. Nous constatons avec satisfaction que l'assainissement énergétique figure dans plusieurs postes budgétaires. Cependant, aucune ligne claire n'apparaît concernant la végétalisation des cours d'école, une priorité pour améliorer le bien-être des élèves et renforcer l'adaptation au changement climatique. En ce qui concerne la piscine d'Engollon, nous nous demandons si la manière de chauffer l'eau pourrait être plus écologique : pourquoi pas, par exemple, passer au solaire ?

Nous avons remarqué l'ajout de deux places de parc pour le personnel communal. Cette décision soulève des questions : est-elle cohérente avec un plan de mobilité durable ? Pourquoi ne pas privilégier les solutions favorisant les transports publics, le covoiturage ou le vélo ? De plus, les commerçants mettent en avant le manque de places pour les clients.

Au chapitre sur les transports, on constate une augmentation non négligeable de notre participation au pot commun, alors que le nouvel horaire 2025 entraîne une péjoration de l'offre au Val-de-Ruz, dans le sens où les correspondances des bus avec le réseau national ont été, en grande partie, sacrifiées dans le canton.

Pourquoi remplace-t-on les génératrices des métairies d'Aarberg et du Fornel ? On se demande si une étude a été réalisée pour en évaluer la nécessité. Ne serait-ce pas le moment de profiter de cette situation pour prendre le tournant de la transition énergétique, et d'équiper ces bâtiments avec des installations de panneaux solaires photovoltaïques et des batteries – ou peut-être même une petite éolienne en complément – soit des solutions capables de rendre ce type de bâtiments uniquement dépendants de ce que la nature a à offrir sans impacter l'environnement ? Ces bâtisses sont des attraits touristiques, ainsi que des lieux de rencontres multigénérationnelles et d'échanges. C'est une belle occasion de marquer l'engagement de la Commune et de faire parler du sujet par l'exemplarité.

En lien avec le projet des abris pour joueurs de foot du FC Coffrane, nous proposons qu'une étude inclue l'utilisation de bois local, comme recommandé par le Conseil d'État. Cela permettrait de soutenir l'économie locale, tout en réduisant l'empreinte écologique du projet.

Finalement, nous souhaitons demander s'il est possible d'avoir un compte séparé pour l'éclairage public.

Concernant l'amendement du groupe socialiste, nous n'avons malheureusement pas eu le temps d'en discuter. Nous demanderons donc une interruption de séance. »



M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) donne lecture de la position du groupe UDC.

« À titre liminaire, l'UDC relève et rappelle que le budget ici présenté est noir, alors que bien des autres communes neuchâteloises – et non des moindres – sont dans le rouge. Le Conseil communal peut être ici remercié et félicité.

Ensuite, les investissements – faut-il le rappeler – sont conséquents : piscine, approvisionnement et évacuation des eaux, hôtel-restaurant de La Vue-des-Alpes, collège du Lynx, bâtiment de l'administration communale, etc.

Bien des pays cherchent à se positionner autour des crypto monnaies. Une idée serait que notre Exécutif présente son prochain budget non pas en francs suisses, mais en unités Bitcoin. Dans le cadre des échanges entre les communes et le Canton, relatifs à la baisse fiscale, les finances ont été préservées de l'ordre de 3 à 5 unités Bitcoin, lesquelles ont été immédiatement réinvesties dans des prestations bien utiles à notre population.

En conclusion, nous ne pouvons qu'inviter le Conseil communal à faire preuve de mesure dans la gestion du ménage communal, car nous ne sommes pas à l'abri de surprises ou de nouvelles pertes de recettes. Nous pensons ici, notamment, à la gratuité de l'utilisation des infrastructures sportives par les mouvements juniors.

Finalement, last but not least, l'UDC est d'avis que toute dérogation au principe du frein à l'endettement n'est ni judicieuse ni souhaitable. »

M. Roby Tschopp (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Comme j'ai entendu que les amendements seront développés de manière séparée, je ne vais pas me positionner ici, mais je réserve la prise de position et la discussion du Conseil communal au moment de la discussion des amendements.

J'aimerais revenir brièvement sur les documents qui vous ont été proposés. Je remercie la Commission de gestion et des finances et les groupes de leur lecture attentive et de leurs questions.

Je commence par un petit mea-culpa et un rectificatif dans le budget amendé. Il y a eu une petite confusion dans les explications concernant les enseignants. Vous avez peut-être lu que les enseignants ont obtenu l'échelon 24. Naïvement, le chef de dicastère, en lisant un peu rapidement la documentation du Grand Conseil, a compris que c'était l'échelon 2024 : en fait non, c'est l'échelon 24 dans la grille qui a été accordé. Dont acte. Je vous prie de m'excuser de cette petite confusion dans les explications. Cela ne change pas les évaluations chiffrées. Nous avons plus ou moins gagné 1 % de recettes fiscales des personnes physiques – c'est-à-dire CHF 400'000 – et l'échelon que le Grand Conseil a accordé au corps enseignant a été estimé par la direction de l'école à environ CHF 35'000. Il nous reste donc effectivement CHF 365'000 d'amélioration du compte d'exploitation, comme vous l'avez relevé à juste titre.

Le budget d'origine, ainsi que les amendements sont l'expression d'une option qui a été prise par le Conseil communal de manière assez claire, qui est celle de privilégier les investissements. Pourquoi ? Pour plusieurs raisons.



L'embellie financière que nous vivons à Val-de-Ruz est due, pour une grande partie, à l'évolution de la péréquation, qui devient de plus en plus favorable à notre Commune, mais qui pourrait aussi changer. Cette péréquation est encore alimentée par l'impôt des personnes morales : vous avez certainement lu dans la presse qu'une entreprise, en particulier, verse tellement d'impôts dans une des communes de notre canton, que le Grand Conseil a dû prendre des mesures pour limiter cette explosion dans la commune en question, et répartir le surplus parmi les autres communes.

C'est effectivement une situation qui est très réjouissante, mais qui est aussi extrêmement volatile. C'est la raison pour laquelle, au niveau du Conseil communal, nous n'avons pas voulu rentrer dans des charges d'exploitation récurrentes qui auraient augmenté de manière durable notre budget, alors que – comme je viens de l'entendre – nous allons aussi vers plusieurs inconnues dues à deux initiatives qui sont sur la table. Celles-ci pourraient, à très court terme, coûter relativement cher à la Commune : ce sont les lacunes des transports publics que la Commune devrait prendre à sa charge et la gratuité des infrastructures communales pour les juniors. Ce sont deux inconnues financières assez importantes.

Votre Conseil a également voté, il n'y a pas si longtemps, la motion M24.006, qui nous demande d'améliorer la situation de notre personnel, bien sûr aussi sous l'angle matériel, et nous l'avons bien entendu. Nous sommes en train de la préparer et de la planifier, et c'est quand même une démarche qui doit impliquer des coûts récurrents. Pour cette raison, nous ne souhaitons pas, au niveau du Conseil communal, nous mettre des charges d'euphorie, qui auraient ensuite grevé les années suivantes. Ou alors, en 2026 ou 2027, nous aurions dû refermer le robinet et revenir en arrière. Je crois que nous sommes toutes et tous – en tout cas en bonne majorité – d'accord pour dire que c'est un mauvais signal d'ouvrir des financements communaux pour ensuite les refermer quelques années plus tard. Nous préférons y aller pas-à-pas et de manière certaine.

En 2024, nous avons dû prendre connaissance et avons aussi voté des crédits-cadres pour l'eau potable et l'eau usée. Nous avons vu des sommes très importantes au niveau des investissements, auxquelles nous devons faire face. J'avais cru – en tout cas pour ma part – ressentir de votre Autorité une préoccupation très forte par rapport à l'état d'investissement de nos deux réseaux. C'est aussi la raison pour laquelle nous avons saisi l'occasion d'une fenêtre d'opportunité pour ces investissements. Je vous rappelle que ceux-ci sont au patrimoine administratif : ils sont donc effectivement soumis au mécanisme de frein à l'endettement et donc dépendants de notre résultat d'exploitation. Nous vous proposons de profiter de ce résultat d'exploitation satisfaisant pour rattraper un tant soit peu notre retard.

Je souligne quand même ici que le PGA qui vous a été présenté et que vous avez adopté prévoit un ordre de grandeur de CHF 2.8 millions d'investissements par année dans le réseau d'eau potable, et que nous avons, dans notre budget, CHF 1.9 million, y compris la rallonge. Pour le Conseil communal, cela reste le choix et l'option prioritaires. Voilà pour nos priorités et la politique qui sous-tend le budget. Comme je l'ai dit en préambule, je ne me prononce pas maintenant sur les amendements, puisqu'ils vont être développés ultérieurement. »



6.1. Amendement du Parti socialiste

M. André Vallat (PS) apporte les explications suivantes.

« Concernant le premier amendement proposé, nous sommes partis des cas particuliers que sont Poésie en arrosoir et les Jardins Musicaux, et c'est là que nous avons vu que les subventions à ces sociétés – qui mettent vraiment la culture en avant, avec des gens qui s'investissent dans ces activités – qui représentent quelque 2 % de leurs besoins, n'ont pas été augmentées depuis 10 ans.

Nous nous sommes dit que ce serait vraiment de bon augure de les aider. C'est aussi une manière d'apporter de la reconnaissance, ce sont des partenaires qui font un sacré travail. On s'est dit que c'était vraiment de bon augure d'augmenter ces subventions et nous avons arrêté un taux de 15 %.

Ensuite, nous avons pris les autres subventions, et nous nous sommes dit que le but serait d'augmenter toutes les subventions qui correspondent aux chiffres 36360 et 36370. En regardant dans les détails, nous avons vu qu'au chiffre 36370 – si l'on regarde le tableau de droite – il y a une somme de CHF 42'000 que l'on augmenterait de 15 %, soit CHF 6'300. En regardant à quoi cela correspond dans la colonne de gauche, on s'est dit qu'il y avait là peut-être une petite erreur, mais on suppose que c'est vraiment un ensemble de subventions qui correspond au chiffre 36370. Il y a peut-être là une chose qui a été un peu loupée dans la correspondance entre la colonne de gauche et la colonne de droite. C'est comme cela que nous avons établi que ces CHF 18'200 et ces CHF 6'300 donnent CHF 24'500.

Il y a une exception : nous avons proposé d'augmenter de CHF 10'000 à CHF 15'000 la subvention pour Fête la Terre, ce qui correspond à une augmentation de 50 %, dans la mesure où la Commune annonce s'impliquer plus dans l'organisation de cet événement. C'est pour cela que nous nous sommes dit qu'il fallait augmenter un peu la somme pour Fête la Terre.

Au lieu de donner tous les détails de notre argumentaire sur les subventions, je vous en cite juste une partie, au chiffre 2.1.3 du document que vous avez reçu. En fait, les subventions dans l'amendement 1a correspondent à Fête la Terre, aux Jardins Musicaux, à Poésie en arrosoir, aux projets sociétaux des sociétés locales et aux projets soutenus par la Commune. Nous ne proposons rien pour le soutien à Evologia, car il y a déjà CHF 100'000 qui sont imputés, que la Commune devra payer.

Pour respecter le frein à l'endettement, tenant compte de ces CHF 24'500, nous proposons de réduire l'investissement supplémentaire dans la révision des investissements : nous proposons de réduire la part consacrée à l'eau potable, qui passerait de CHF 200'000 à CHF 165'000. Il y aurait donc CHF 35'000 d'investissements en moins sur ce poste. Les 75 % de ces CHF 35'000 correspondent bien aux CHF 24'500 d'augmentation demandée pour les subventions. Ceci concerne donc les trois éléments de ce premier amendement.

Le deuxième amendement concerne le glissement des transports Nordic'BUS et Snowbus dans le tourisme. En regardant la loi cantonale sur les transports publics, nous avons vu deux articles qui nous indiquent que, si l'on passe vraiment dans le tourisme, nous aurons beaucoup de peine à obtenir des subventions pour ces transports.



Nous demandons donc au Conseil communal de retirer ce glissement et de conserver la situation précédente. Nous pensons que c'est en considérant Nordic'BUS et Snowbus dans le cadre d'un service à la population locale que l'on pourra le mieux justifier des subventions, plutôt qu'en les glissant dans le tourisme. Nous demandons donc une réponse et, si celle-ci devait nous convenir, nous retirerions cet amendement. »

M. Roby Tschopp (CC) répond au nom du Conseil communal.

« Je vais commencer par commenter le premier amendement. Je ne vais pas entrer dans le détail des chiffres. Nous nous retrouvons ici face à un amendement qui est éminemment politique. La question est effectivement de savoir si l'on maintient cette ligne de dire que l'on évite des dépenses récurrentes pour privilégier des investissements devant l'incertitude que l'on pourrait avoir à l'avenir, respectivement de faire une évaluation de la situation avec d'autres augmentations de charges qui nous incombent et que j'ai évoquées tout à l'heure.

Par ailleurs, je ne cache pas que je vous comprends bien, et je suis le premier à reconnaître la qualité des Jardins Musicaux et de Poésie en arrosoir pour le rayonnement de Val-de-Ruz. Néanmoins, si nous voulons rester sur ce seul argument du rayonnement de Val-de-Ruz, je souhaiterais aussi signaler que FestiValdeRuz – qui n'intéresse peut-être pas la génération qui est ici dans cette salle – est aussi un événement qui va chercher relativement loin à la ronde, au-delà de nos frontières, mais dans une culture qui est peut-être différente de celle que nous pratiquons, nous qui sommes dans cette salle.

Nous avons le festival Alps View Festival, qui a tenu sa première édition et qui en prévoit déjà une deuxième. C'est aussi un genre culturel que l'on peut considérer comme mineur, mais qui, néanmoins, rayonne aussi relativement loin. Je citerai – dans un art qui n'est pas musical – le festival Alt+1000 qui va se dérouler pour la première fois à Val-de-Ruz en 2025.

Je suis donc un petit peu mal à l'aise de faire une discussion au budget sur une politique culturelle qu'il faudrait examiner au sens large. Mais c'est là une vraie discussion politique, et de ce point de vue, je pense que le Conseil général est à même de prendre ses responsabilités.

En ce qui concerne Fête la Terre, il faut peut-être préciser que la Commune veut effectivement augmenter sa présence à cet événement par son propre stand, qu'elle doit payer. Si elle augmente sa contribution à l'organisateur, cela ne la dispensera pas des surcoûts qu'elle aura pour sa propre participation. Encore une fois, je dirais que nous nous en remettons à votre jugement au niveau du Conseil général, pour voir comment vous examinez la situation.

Concernant le deuxième amendement – lequel, je ne le cache pas, me surprend un petit peu – il n'y a aucun impact financier et je l'explique volontiers. La structure du budget correspond aussi à la structure des dicastères qui ont été réorganisés avec la nouvelle législature et la nouvelle équipe. Aujourd'hui, le Snowbus et le Nordic'BUS sont gérés par le chef du service du tourisme. Il a son budget, il a ses accès à son budget et peut le gérer. Le Snowbus, en règle générale, ne coûte pas un centime à la Commune, même s'il figure au budget : c'est une sorte de garantie de déficit.



Il est soutenu par l'École de ski des Bugnenets-Savagnières, les remontées mécaniques, d'autres partenaires, et par l'État de Neuchâtel, qui nous subventionne, pas au titre des transports régionaux, mais par une subvention spéciale.

Le statut de ce bus et du bus de La Vue-des-Alpes, le Nordic'Bus, nous permet de rechercher des sponsors, car avec les fréquentations et la rentabilité qu'ont ces deux lignes, il ne faut pas se voiler la face : on est loin d'atteindre le taux de couverture qui permettrait de les inscrire au transport régional de voyageurs, déclenchant des subventions.

Alors, est-ce que le fait que nous les classions chez nous dans un dicastère plutôt que dans un autre nous empêcherait d'être éligibles ? Nous n'avons pas eu le temps de faire les recherches juridiques pour répondre à cela. Cependant, ce qui nous étonne aussi, c'est que l'on parle du Snowbus et du Nordic'BUS, alors que le NoctamRUN et le Noctambus, par exemple – qui, eux, sont en discussion pour entrer au pot commun – restent au dicastère de la jeunesse, ce qui n'a pas l'air de gêner le groupe qui propose un amendement. On peut encore davantage parler des bus scolaires qui utilisent, en partie, les bus du transport régional de voyageurs.

Là aussi, j'ai de la peine à voir la logique pour dire que le Snowbus et le Nordic'BUS doivent être affiliés aux mobilités, mais pas les bus scolaires, pas le Noctambus et pas le NoctamRUN. Pour nous, en définitive, c'est changer de ligne comptable. Nous allons ennuyer nos administrateurs qui devront accéder l'un l'autre à leurs comptes et budget. Là aussi, vous ferez votre choix en toute connaissance de cause. »

M. Christian Masini (PLR) demande de quelle manière les amendements sont votés, à savoir en bloc ou séparément, et il demande une suspension de séance.

Le président indique qu'à priori, les amendements seront votés séparément.

La séance est suspendue à 20h17.

La séance reprend à 20h32.

M. André Vallat (PS) annonce que l'amendement n° 2 est retiré. À l'inverse, le premier amendement (1a à 1c) est maintenu. Il apporte les explications suivantes.

« Après avoir entendu les remarques de M. Tschopp, nous nous disons que nous aurions davantage intérêt à traiter ensemble tous ces types de transport un peu particuliers et de les mettre tous sur la table, au lieu de dire maintenant que nous voyons un inconvénient à ce glissement dans ce cas précis. Ce serait juste une complication supplémentaire. Nous retirons donc le deuxième amendement.

Concernant le premier amendement, nous le maintenons. C'est vrai qu'il y a d'autres associations qui mériteraient des augmentations, mais les choses ciblées par les deux chiffres que nous avons mentionnés sont assez anciennes : les subventions n'ont pas bougé depuis 10 ans.



Nous pensons que nous nous devons vraiment de les encourager et d'être reconnaissants envers ce qu'ils ont fait. Aussi, nous maintenons cet amendement, soit 1a, 1b et 1c. »

M. Christian Masini (PLR) propose de traiter les amendements 1a à 1c en bloc, proposition approuvée par l'assemblée.

M. Simon Monnard (PVL) fait part de la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Je m'exprime ici en tant que conseiller vert'libéral plutôt qu'au nom de l'ensemble du groupe. Nous avons compris que le gros défi pour les finances communales se situe dans les investissements importants à effectuer ces prochaines années – voire décennies – notamment en lien avec le retard d'investissements dans le réseau d'eau. D'autres investissements non négligeables seront aussi justifiés en faveur de la transition énergétique.

Concernant le budget 2025, je salue le fait qu'au moins une majorité de la droite annonce soutenir l'amendement du Conseil communal, alors qu'elle aurait pu être tentée de freiner l'augmentation de l'endettement. D'un autre côté, je salue le fait que la gauche ait renoncé à solliciter de grosses dépenses de fonctionnement supplémentaires, pour mettre la priorité sur les investissements.

Il y a de nombreuses idées de dépenses supplémentaires, dont beaucoup seraient parfaitement défendables, mais impacteraient la capacité d'investissement de la Commune. Dans ce contexte, j'ai pu constater que Les Vert-e-s ont renoncé à présenter leurs idées, dont certaines se seraient révélées très pertinentes, par exemple une dépense ponctuelle pour inciter davantage la population à investir dans le sens de la transition énergétique.

Le groupe socialiste, quant à lui, vient avec une proposition d'amendement avec des arguments tout à fait audibles. Néanmoins, l'amendement maintenu par ce groupe impliquerait une dépense de fonctionnement supplémentaire au détriment des investissements. Cette dépense serait loin d'être énorme, mais elle ne serait pas ponctuelle, puisqu'il serait délicat, les années suivantes, de revenir sur une augmentation des subventions à certaines associations.

Je pense qu'il serait peu judicieux de se lancer actuellement dans de tels engagements, alors qu'il y a aussi deux initiatives en cours de traitement – dont une lancée par le PS – dont le résultat pourrait avoir un retentissement majeur sur les finances communales.

Je rappelle aussi que nous avons récemment approuvé à l'unanimité un crédit-cadre pour le réseau d'eau, et je constate qu'il n'a été possible de mettre au budget des investissements 2025 qu'un montant inférieur à celui qui était envisagé dans ce crédit-cadre.

Considérant ces éléments, je pense que ce sera une bonne chose d'accepter le budget 2025 tel que présenté, avec l'amendement du Conseil communal visant à augmenter les investissements, sans autre amendement qui impliquerait des dépenses de fonctionnement supplémentaires.

J'ose espérer que, quand il faudra – probablement au prochain budget – obtenir une majorité des deux tiers pour déroger au frein à l'endettement afin d'avancer dans les investissements du patrimoine administratif, les partis de droite se souviendront que nous nous sommes abstenus cette année de faire passer en force des dépenses supplémentaires. »



Mme Clarence Chollet (Les Vert·e·s) fait part de la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Lors de la suspension de séance, le groupe Verts-Vert'libéral a reconnu la légitimité de la demande du groupe socialiste, mais il estime que la réflexion doit être plus globale, notamment dans le cadre du traitement de l'initiative sur la gratuité des installations sportives, qui impliquera certainement une refonte totale des subventions aux associations, plutôt dans les milieux sportifs, mais aussi culturels. Dans ce sens, le groupe ne soutiendra pas unanimement cet amendement. Ceci notamment aussi au vu de la nécessité de ne pas surcharger le budget d'exploitation avec des charges pérennes, car il s'agit bien là d'une charge pérenne. Pour nous, la priorité est de développer les investissements urgents, tels que proposés dans l'amendement du Conseil communal, et pas d'ajouter des charges pérennes. »

M. Jonathan Amstutz (PLR) communique la position du groupe PLR.

« Le groupe PLR a pris connaissance de ces différents amendements. Il se pose finalement la question de la légitimité du Législatif de se prononcer ou de demander de tels amendements. Nous sommes plutôt d'avis qu'il n'est pas nécessaire pour le Législatif de « fonctionnariser » les milieux de la culture et les milieux associatifs, c'est-à-dire de ne pas leur verser des subventions supplémentaires, d'autant plus qu'elles ne l'ont pas forcément demandé.

En deuxième lieu, nous pensons que, pour de petits montants tels que ceux-ci, il est clair que ce serait de la compétence de l'Exécutif – respectivement des responsables financiers de la Commune – de décider où sont mises les différentes subventions, respectivement quelles sont les associations – qu'elles soient sportives ou culturelles – qui doivent être soutenues peut-être plus que d'autres. Nous pensons simplement que ce type d'amendement relève presque du clientélisme, du copinage, plutôt que du réel soutien, tant il est ciblé. À quand des amendements pour augmenter les subventions en nommant précisément une société ? J'espère que l'on n'en viendra pas là. Vous l'aurez compris, le groupe PLR refusera ces amendements en bloc. »

M. Yves Tanner (UDC) indique que l'UDC refusera l'amendement du parti socialiste à l'unanimité.

Vote de l'amendement (1a, 1b et 1c) du parti socialiste : refusé par 26 voix contre, 10 pour et 1 abstention.

6.2. Amendement du Conseil communal

Vote de l'amendement du Conseil communal : accepté à l'unanimité.

6.3. Vote d'ensemble des arrêtés du Conseil général

Vote de l'arrêté relatif à l'approbation du budget 2025 avec amendement : accepté à l'unanimité.



Vote de l'arrêté relatif au pourcentage de participation de l'impôt au financement des coûts d'élimination des déchets urbains provenant des ménages, pour l'année 2025 : accepté à l'unanimité.

Vote de l'arrêté relatif à l'alimentation de la réserve de « Préfinancement Collège du Lynx Les Geneveys-sur-Coffrane » et son alimentation à hauteur de CHF 495'000.- : accepté à l'unanimité.

7. Plan financier et des tâches (PFT) 2026-2028

M. André Vallat (PS) fait lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« La CGF a analysé le plan financier et des tâches pour les années 2026 à 2028, et elle en a donné un préavis positif à l'unanimité de ses membres présents. »

Ce plan est donc un outil, et il sera utilisé au cours de la législature comme un moyen de vérifier que les actions entreprises par la Commune, avec leurs dépenses associées, resteront comprises entre deux visions, l'une étant considérée comme une vision où l'on minimise les risques, en ne réalisant que les investissements absolument nécessaires : c'est ce que l'on appelle la vision basse.

Tandis que l'autre vision, que l'on appelle vision haute, en est une qui correspond à saisir des opportunités qui nous permettent d'accomplir la quasi-totalité des projets qui avaient été prévus, et en considérant un certain nombre de risques qui n'ont pas été pris en compte dans la vision basse.

Ce plan est donc une ébauche pour toute la législature, mais demande à être vérifié et adapté chaque année, de 2026 à 2028.

Pour être plus concret, le Conseil communal a considéré, pour faire des prévisions – dans les deux visions – les mêmes facteurs de base que ceux qui ont été utilisés ces dernières années, à savoir : les salaires, les charges sociales, les frais, les revenus fiscaux, les revenus de la péréquation financière, les coûts de l'énergie et les coûts des matières.

Et dans la vision basse, le Conseil communal a considéré, par exemple :

- *que le frein à l'endettement sera respecté ;*
- *que les initiatives « Comblar les lacunes des transports publics » et « Gratuité pour les infrastructures sportives pour les juniors » ne seront pas mises en œuvre ;*
- *que la situation géopolitique actuelle peut être considérée non déterminante et que sa dégradation possible ces prochaines années ne va pas impacter les finances de la Commune ;*
- *que la politique salariale va rester sur l'octroi d'un échelon une année sur deux ;*
- *et qu'ainsi le bénéfice budgétaire restera constant.*

Tandis que dans sa vision haute, il a considéré :

- *que les deux initiatives précitées seront mises en œuvre ;*
- *qu'un échelon de salaire sera octroyé annuellement ;*
- *qu'une baisse des revenus fiscaux pourrait avoir lieu ;*



- que les coûts de l'énergie vont probablement augmenter.

Ces deux visions – dont j'ai donné un certain nombre d'exemples – nous aideront à considérer l'ensemble des scénarios, en faisant des hypothèses favorables ou défavorables, en essayant d'être exhaustifs ou en ne considérant que le nécessaire. Cela nous stimulera à évaluer les implications des facteurs de risques sur l'évolution des finances de la Commune, comme les variations des coûts de l'énergie, de l'inflation, des revenus fiscaux ou des revenus des péréquations. Le plan financier et des tâches doit nous aider à concilier équilibre financier et investissements.

Ceci dit, considérant qu'il est urgent de faire des investissements importants dus au rattrapage des insuffisances du passé – en particulier en pensant à l'eau – on peut se convaincre, pour 2025, de pouvoir respecter le frein à l'endettement tout en réalisant les investissements prévus et nécessaires. Mais il n'en va pas de même pour la suite, où l'on peut facilement se rendre compte qu'il sera probablement nécessaire de déroger au frein à l'endettement en 2026, et qu'il est donc d'autant plus important de respecter ce budget en 2025. »

M. Jonathan Amstutz (PLR) transmet la position du groupe PLR.

« Le groupe PLR a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant le plan financier et des tâches pour les années 2026 à 2028. Ce PFT s'apparente, en quelque sorte, à un pré budget pour les années 2026 à 2028, avec une version basse – qui représente la version que l'on pourrait qualifier de plus optimiste et plus prudente – et une version haute, qui représente la version plus pessimiste, ou peut-être la plus téméraire, si l'on parle des investissements.

L'approche du Conseil communal a été ici d'initier un réel travail de réflexion sur les variables ayant le plus d'impact sur les effets de la politique publique actuelle et des politiques publiques futures. En croisant ces variables avec les deux scénarios précités, on obtient non plus une photo, mais un panorama de ce qui pourrait attendre la Commune dans les années à venir, pour ce qui concerne ses finances. À noter que le scénario le plus probable se situe certainement entre les deux scénarios présentés.

Ainsi, notre groupe juge que le PFT constitue une bonne base de travail. Concernant les chiffres, nous constatons que les années à venir ne sont pas forcément réjouissantes, mais que nous pouvons les entrevoir avec optimisme.

Au niveau des résultats prévisionnels, les scénarios retenus pour les années 2026 à 2028, naviguent entre CHF 0.9, CHF 1.4 et CHF 2.26 millions d'excédents pour les années 2026, 2027, 2028, avec la version basse – dite optimiste – alors qu'avec la version haute – pessimiste – on peut entrevoir des déficits de CHF 2.32, de CHF 8.40 ou CHF 8.87 millions pour les années 2027 et 2028. Au regard des différents scénarios, c'est surtout l'amplitude des résultats à venir qui frappe. Qu'ils se voient optimistes ou pessimistes, les scénarios devront être concrétisés.

Ceci a le mérite d'attirer notre attention sur les grandes incertitudes entourant les prochains exercices comptables dans la Commune.



Pour n'en citer que quelques-unes : acceptation ou non des deux initiatives communales, modification et ampleur pour les réalisations des investissements à venir, modification des coûts du capital étranger, évolution des recettes fiscales, évolution des charges salariales, etc.

Malgré toutes les incertitudes que revêt l'avenir d'une commune comme la nôtre, et toutes les variables qui entourent l'établissement de projections financières à moyen terme, le groupe PLR prend bonne note de ce PFT et recommande à chacun de prendre le présent rapport en considération. »

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) fait part de la position du groupe UDC.

« Quant à la position UDC sur le plan financier, nous sommes, in casu, véritablement dans une vision digne de Bitcoin. Pour rappel, Bitcoin présente, malgré sa volatilité et ses incertitudes, une progression de 217 millions de pourcents à ce jour, et ce depuis le 17 juillet 2010. Ce qui est encore nettement mieux que les emprunts toxiques « à la Kurth vue », probable recteur de notre future alma mater. C'est assurément une vision haute, telle que décrite précédemment par le rapporteur de la CGF. »

Mme Christiane Brogini-Vuillème (PS) donne la position du groupe socialiste.

« Le parti socialiste remercie le Conseil communal pour le plan financier et des tâches 2026-2028. Il s'agit, pour les conseillers généraux et la CGF, d'une feuille de route et d'un outil précieux pour se rendre compte des dépenses à venir et des deux visions, afin de connaître les risques et les enjeux. »

Mme Clarence Chollet (Les Vert·e·s) donne la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Le groupe Verts-Vert'libéral a pris connaissance avec intérêt du plan financier et des tâches 2026-2028. Si le bon résultat prévu au budget 2025 est réjouissant, les prévisions contenues dans le PFT sont pour le moins incertaines. Selon le scénario retenu, les bénéfices de ces dernières années pourraient rester une parenthèse avant que la Commune retombe dans les chiffres rouges les prochaines années.

Le Conseil communal a démontré sa capacité à globalement contenir les charges communales, malgré les nombreux défis à relever dans plusieurs domaines. Cette capacité à garder sous contrôle les charges d'exploitation est saluée par le groupe, d'autant plus que le Conseil communal a su débloquent les moyens nécessaires dans les domaines prioritaires : revalorisation des salaires du personnel communal, développement de l'encadrement des enfants, allocation de moyens supplémentaires dans certains services sous-dotés, etc.

La bonne santé financière communale est particulièrement importante sachant que la Commune va devoir faire face à des investissements importants ces prochaines années, en partie en rattrapage – comme dans le domaine de l'eau – en partie pour relever les défis à venir – à commencer par la transition écologique – en partie pour assurer l'attractivité de la commune, comme dans le domaine du tourisme, des loisirs ou de la politique familiale.



Malgré cette maîtrise des charges, notre groupe s'inquiète de la capacité de la Commune à pouvoir répondre aux grands défis qui nous attendent : autonomie énergétique, assainissement du parc immobilier, transformation de notre mobilité et adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité et revitalisation des zones naturelles, lutte contre les dangers naturels.

De grandes transformations nous attendent, des investissements pour l'avenir, des investissements pour éviter le coût de l'inaction. Comment notre Commune pourra-t-elle relever ses défis dans le carcan du frein à l'endettement ? Notre groupe se questionne et appelle le Conseil communal à trouver des pistes de réflexion, afin de pouvoir mener à bien ces chantiers nécessaires.

L'exemple de Vivaldis peut être mentionné ici : le Conseil général a accepté sa recapitalisation à hauteur de CHF 3 millions cette année. Le développement du chauffage à distance est un élément-clé de la transition énergétique et du plan communal des énergies. Mais comment débloquer l'argent nécessaire à cette recapitalisation ? Le Conseil communal n'y est visiblement pas parvenu pour 2025. Le pourra-t-il les années suivantes ? Ceci n'est qu'un exemple, mais il met en lumière les effets à venir, la nécessité de trouver des pistes de réflexion : seuls, avec d'autres communes ou d'autres entités, ou avec les autorités cantonales ? Ceci étant dit, le groupe Verts-Vert'libéral prendra acte du PFT 2026-2028. »

M. Roby Tschopp (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Je vous remercie pour votre lecture constructive et attentive de ce document. Je crois avoir entendu le maître-mot à peu près dans tous les groupes sous des termes différents : l'incertitude. C'est vrai que le PFT nous montre ici la fourchette des possibles, et il doit être plus un instrument de réflexions qu'un instrument de prévisions, qu'il ne peut pas être par définition. Je crois que ce document met surtout en évidence la grosse incertitude à très court terme – et de nature extrêmement politique – qu'est celle des initiatives, évidemment : si l'on admet que tout est accepté, que tout doit se faire tout de suite, on va aller très, très vite dans des charges extrêmement fortes.

Nous savons tous que ce scénario n'est pas très vraisemblable et qu'il sera, pour le moins, dilué dans le temps. Néanmoins, cela doit nous montrer quand même l'amplitude de ces décisions.

Pour le reste, il y a encore la réalité qui nous incombe : l'évolution des recettes, bien sûr, mais aussi les défis auxquels nos collectivités publiques doivent faire face. Et je peux confirmer que c'est l'un de nos soucis et l'un de nos axes de réflexion que de savoir comment, dans les cadres financiers qui sont les nôtres.

Des cadres financiers que nous devons effectivement tenir pour éviter de rentrer dans des situations – quelle que soit la base légale – de déséquilibre au niveau des budgets qui nous amèneraient à ne plus savoir où nous procurer des liquidités.

Nous devons vraiment affronter à très court terme cette réflexion, en bonne entente avec les autorités cantonales, mais aussi certainement avec des approches beaucoup plus ouvertes sur des possibilités de collaboration avec d'autres entités publiques ou privées.



Je crois qu'aujourd'hui toutes les options doivent être prises au sérieux. Je vous remercie de votre retour et de votre lecture attentive. »

M. André Vallat (PS) communique la remarque suivante.

« Lors de la législature passée, on ne parlait pas de vision haute et de vision basse. On parlait de version optimiste, pessimiste et médium. Je dis merci au Conseil communal d'avoir changé cela. Nous l'avons vu aujourd'hui, pour moi, la vision haute, ce sont des investissements pour des choses que l'on sait : elle est optimiste. La vision basse est plutôt pessimiste : on ne fait rien. Et l'on a entendu le contraire d'une voix tout à l'heure. Je vous remercie donc d'avoir changé cette définition – vision haute/vision basse – qui est beaucoup plus expressive qu'optimiste ou pessimiste. »

Vote de prise en considération du rapport du plan financier et des tâches 2026-2028 : accepté à l'unanimité.

8. Demande d'un crédit-cadre de CHF 725'000 sur quatre ans (2025-2028) pour le renouvellement du parc véhicules et engins communaux

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« Je ne vais pas refaire le rapport. Il y a eu l'explication des problématiques des différents types de véhicules, qui est, pour l'essentiel, une problématique de spécialistes, dépassant largement la « sphère de compétences » de novices tels que composant majoritairement la CGF.

Un autre élément de réflexion qui est intervenu était l'électrification du parc véhicules. Il a été rappelé et demandé au Conseil communal d'intégrer cet élément dans sa sphère de réflexions dans le cadre de prochaines acquisitions de véhicules. Le Conseil communal a acquiescé en ce sens. Au niveau du vote, le rapport a été préavisé favorablement par 7 commissaires et 2 abstentions. »

Mme Christiane Brogini-Vuillème (PS) transmet la position du groupe socialiste.

« Nous avons déposé un amendement par rapport à ce crédit : Les Vert-e-s, les Vert-libéraux et les socialistes vous présentent un amendement concernant la demande d'un crédit-cadre de CHF 725'000 sur quatre ans, de 2025 à 2028, pour le renouvellement du parc véhicules et engins communaux.

L'article premier est inchangé : « Un crédit-cadre de CHF 725'000 sur quatre ans (2025-2028) est accordé au Conseil communal pour le renouvellement du parc véhicules et engins communaux. »

L'article 2 est également inchangé : « La dépense sera portée au compte d'investissement 2000042001 et amortie selon la catégorie de véhicule au taux de 20 % sur cinq ans, respectivement 6.5 % sur 15 ans, après déduction des éventuelles subventions, participation et contributions de tiers. »



Nous aimerions créer un article 3 pour une demande d'offre complémentaire pour un mode électrique qui serait obligatoire pour toute acquisition d'un véhicule à moteur d'une puissance inférieure à 50 CV.

Nous voulons également ajouter un article 4 disant qu'en cas d'achat de véhicules à moteur thermique, le Conseil communal évalue l'opportunité d'acquérir un véhicule d'occasion.

L'article 5 reprend ensuite la teneur de l'article 3, soit : « Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire ».

M. Simon Monnard (PVL) complète par les explications suivantes.

« Je crois qu'il y a confusion : le texte qui vient d'être lu ici était une version préliminaire par rapport à celle qui a été présentée finalement – et qui est affichée – après quelques discussions entre les différents groupes. La version mentionnant « inférieure à 50 CV » était la version qui avait été ajoutée par le Conseil communal au précédent crédit-cadre sur suggestion de la Commission des finances. Là, nous avons proposé de ne pas nous limiter à ces 50 CV, qui seraient valables pour des tondeuses à gazon ou des petits tracteurs, mais pas pour des véhicules. Par contre, il s'agit de préciser que cela concerne, bien entendu, les véhicules « pour lesquels il existe une solution électrique répondant aux besoins ». Ceci tout en tenant compte de l'ensemble des coûts sur la durée de vie du véhicule et pas seulement des coûts d'acquisition. »

Amendement PS, Les Vert·e·s et Vert'libéral

Article premier – Crédit-cadre

Texte inchangé.

Art. 2 – Comptabilisation

Texte inchangé.

Art. 3 – Mode électrique (Nouveau)

Une demande d'offre complémentaire pour un mode électrique est obligatoire pour toute acquisition d'un véhicule à moteur pour lequel il existe une solution électrique répondant aux besoins.

L'ensemble des coûts liés au véhicule doit être pris en compte en plus du prix d'acquisition (notamment frais de carburant, taxes, assurances, frais d'entretien).

Art. 4 – Mode thermique (Nouveau)

En cas d'achat de véhicules à moteur thermique, le Conseil communal évalue l'opportunité d'acquérir un véhicule d'occasion.

~~Art. 3~~ Art. 5 – Exécution

Texte inchangé.

M. Yves Tanner (UDC) transmet la position du groupe UDC.

« Etant donné que l'équipe forestière de la Commune ne possède pas de tracteur équipé, je propose donc de faire une rocade et de mettre ce véhicule en tête de liste si l'arrêté qui nous est proposé est accepté par notre Autorité, tant le besoin semble urgent, comme nous l'avons constaté lors de



notre sortie cet été. Dès le début de l'année 2025, des offres devraient donc être demandées à nos différents agents locaux.

Le transporteur demandé pour la zone sud, d'un montant de CHF 230'000, en remplacement de l'ancien véhicule ne me paraît pas adapté à notre commune pour les raisons suivantes : on peut acheter deux bons tracteurs agricoles ou trois petits tracteurs communaux pour le même prix.

Étant donné que ces véhicules sont souvent conduits par des personnes différentes, ce type de transporteur n'est pas adéquat, car trop sophistiqué, avec un avancement qui peut se faire en crabe, ce qui demande un grand entretien de maintenance. Un autre véhicule bien moins onéreux, je pense, fera très certainement l'affaire. L'achat groupé de mêmes véhicules devrait être envisagé de façon à profiter des rabais de séries.

L'achat du lift pour soulever les véhicules peut être une très bonne acquisition, à condition que son emploi soit régulier et pas juste pour changer des roues.

Je me permets de faire la remarque suivante concernant l'état des véhicules de notre commune : les kilométrages ou les heures de travail me semblent très sévères, avec des visages montrant un air peu flatteur pour peu de kilomètres ou d'heures de travail. Certains de mes véhicules ou engins en ont beaucoup plus, et je les considère encore comme presque neufs par rapport à cette classification. »

M. Genghis Gossin (PLR) communique la position du groupe PLR.

« Le groupe PLR a étudié avec attention la demande de crédit-cadre de CHF 725'000 pour le renouvellement du parc de véhicules et d'engins communaux pour la période 2025-2028. Après des discussions approfondies, voici notre position.

Tout d'abord, nous soutenons pleinement le principe du crédit-cadre. Ce mécanisme permet à la Commune de bénéficier d'une réactivité accrue, rendant possible le remplacement rapide d'un équipement défaillant, sans devoir passer par des procédures administratives lourdes liées aux crédits d'objets individuels. Ce mode de financement est, selon nous, particulièrement adapté à la gestion des véhicules et engins communaux.

Nous reconnaissons également qu'il est essentiel d'entretenir et de renouveler régulièrement ces équipements, qui sont des outils indispensables au bon fonctionnement des services communaux. Ils garantissent également des conditions de travail optimales pour le personnel. De plus, si les travaux sont exécutés de manière professionnelle, le citoyen sera également reconnaissant. En cela, nous faisons pleinement confiance au Conseil communal pour l'identification et la justification de ces besoins de renouvellement.

Nous tenons à souligner l'importance d'investir dans des équipements modernes, fonctionnels et confortables, comme les nacelles ou les lifts mentionnés dans le rapport. Ces investissements ne sont pas du luxe superflu. Ils répondent directement aux exigences de sécurité, de bien-être et d'efficacité du personnel communal. Cette démarche s'inscrit pleinement dans l'objectif global de valorisation des conditions de travail de la Commune et est une priorité pour le groupe PLR.



Concernant les critères d'acquisition et la gestion des coûts, nous pensons qu'il est crucial de donner la priorité – dans la mesure du possible et tout en respectant les règles des marchés publics – aux fournisseurs locaux. Cela permet de soutenir notre économie régionale, tout en consolidant nos relations avec les partenaires économiques de proximité.

De plus, il est important de privilégier les équipements robustes et simples d'utilisation. Les solutions excessivement technologiques peuvent poser des problèmes aux utilisateurs et réduire l'efficacité des services. Nous devons rester pragmatiques et choisir des modèles fiables, adaptés aux besoins réels de la Commune.

À propos des modèles de motorisation, parlons de l'électrification. Le groupe PLR reconnaît que l'électricité représente une technologie d'avenir. Cependant, il est impératif d'avancer avec pragmatisme et prudence. À ce stade, nous estimons qu'il est encore trop tôt pour envisager une généralisation des véhicules électriques dans la Commune. Nous ne pouvons pas non plus soutenir des amendements contraignants qui imposeraient l'achat de véhicules électriques par défaut. Pour les véhicules lourds, leur électrification n'est tout simplement pas réaliste pour le moment. Les batteries disponibles aujourd'hui ne permettent pas de répondre aux exigences d'utilisation intensive et prolongée de ces outils de travail. Ces véhicules doivent avant tout être fiables et performants, des caractéristiques qui ne sont pas encore garanties par l'électricité.

En ce qui concerne les véhicules électriques légers, nous pourrions envisager de lancer un projet pilote visant à étudier leur efficacité opérationnelle, tout en examinant la disponibilité et la viabilité des infrastructures essentielles à leur utilisation optimale au sein de la Commune.

Toutefois, à ce jour, aucun des véhicules à renouveler ne permet de mener un tel test. Par exemple, bien que le Dacia Duster soit disponible en version électrique, il présente plusieurs limites en tant qu'outil de travail. En plus d'afficher un coût d'achat supérieur de 30 % par rapport à son équivalent thermique, ce modèle ne répond pas aux besoins spécifiques des gardes-forestiers : il n'est pas proposé en version 4x4 et sa garde au sol est inadaptée aux chemins forestiers, deux critères essentiels pour ce type d'utilisation.

Quant aux véhicules hybrides, nous restons réservés. Ces solutions cumulent souvent les inconvénients des deux technologies, thermique et électrique, sans offrir d'avantages décisifs.

Au-delà de ces considérations pratiques, nous devons rappeler que la technologie électrique n'est pas encore totalement mature. Les coûts d'acquisition des véhicules demeurent élevés et leur rentabilité reste incertaine, en grande partie à cause de la rapide obsolescence des batteries et de l'absence d'une réflexion globale sur l'intégration de ces engins dans la Commune, tant en termes d'infrastructures que de gestion à long terme.

Sur le plan environnemental, il est important de souligner que la fabrication des batteries repose sur l'extraction de métaux rares, une activité souvent destructrice pour l'environnement et éthiquement problématique. De plus, si l'on considère leur cycle de vie complet, le bilan carbone des véhicules électriques n'est pas systématiquement meilleur que celui des véhicules thermiques modernes.



Enfin, se pose la question de la durabilité : les modèles proposés garantissent-ils une réparabilité suffisante et locale pour assurer leur exploitation sur le long terme ? Cela doit être une priorité pour garantir un investissement durable et efficace.

En résumé, une généralisation précipitée des véhicules électriques serait risquée. Les décisions doivent être guidées par une analyse objective des réalités techniques, financières et opérationnelles, et non pas par des considérations idéologiques. Miser massivement sur l'électrique dès aujourd'hui, c'est prendre le risque d'investir dans des équipements sous-optimaux.

Nous préconisons donc une approche progressive et pragmatique, fondée sur des besoins réels et des expérimentations concrètes. Cette stratégie nous permettra d'éviter des erreurs coûteuses, tout en garantissant une transition globale, réfléchie et durable.

En conclusion, ce crédit-cadre est indispensable pour maintenir un parc de véhicules et d'engins adapté aux besoins de la Commune. Toutefois, nous ne cautionnons pas des décisions idéologiques sans réflexion profonde. Le groupe PLR soutiendra donc, à une large majorité, cette demande de crédit-cadre, tout en défendant une gestion raisonnée et efficace des investissements. »

M. Simon Monnard (PVL) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Le groupe Verts-Vert'libéral a étudié avec intérêt ce crédit-cadre. En effet, au-delà de la demande de remplacer certains véhicules et engins qui prendraient de l'âge et deviendraient coûteux en frais d'entretien, se posent aussi des questions en lien avec l'adaptation de notre façon de fonctionner aux enjeux climatiques et de biodiversité.

Nous nous éloignons en effet d'une époque à laquelle on croyait pouvoir utiliser les énergies fossiles en toute insouciance, et nous nous réjouissons que les partis qui portent l'écologie dans leur nom n'aient pas du tout le monopole de cette prise de conscience.

Il n'en reste pas moins que se passer du pétrole – source d'énergie peu chère et très pratique, tant elle est dense et donc facile à transporter et à stocker – demande d'accepter certains coûts et certains efforts d'adaptation qui peuvent paraître plus rébarbatifs à certains.

Si l'on attend, pour les adopter, que les solutions alternatives deviennent spontanément plus attractives et pratiques que l'usage du pétrole, et qu'elles ne nécessitent pas d'adapter certaines habitudes, il sera trop tard pour pouvoir espérer atteindre les objectifs de limitation du réchauffement climatique, même les moins ambitieux. C'est donc notre rôle, en tant qu'acteurs politiques, d'une part de faire converger les intérêts individuels vers l'intérêt collectif en rendant plus intéressantes les alternatives à l'usage des énergies fossiles, et, d'autre part, de montrer l'exemple.

Nous saluons donc le fait qu'il est mentionné dans le rapport que, dans la mesure du possible, la priorité sera donnée aux moteurs électriques. Néanmoins, les véhicules et engins présentés à titre d'exemples sont essentiellement à motorisation thermique.



Cela s'explique par le fait que les constructeurs ont d'abord mis la priorité sur l'électrification des véhicules coûteux, voire luxueux, qu'ils peuvent espérer vendre avec une marge plus importante. Il n'y a donc pas encore vraiment d'offres intéressantes, par exemple pour des utilitaires 4x4 électriques.

On s'attend néanmoins à une nette extension de l'offre dans les toutes prochaines années, déjà dans la période couverte par ce crédit-cadre. Nous attendons donc du Conseil communal une flexibilité sur la planification du remplacement des véhicules et engins, et qu'il réévalue systématiquement, au moment où il semble qu'un véhicule doit être remplacé, quelle est la meilleure solution.

Nous comptons sur le Conseil communal pour appliquer certains principes d'économicité et de durabilité que nous rappelons ici, même si le rapport montre que l'on y est déjà sensible :

- *tant que cela est raisonnable, prolonger l'usage et réparer plutôt que remplacer, d'autant plus si une solution électrique convenable n'est pas encore disponible ;*
- *lorsque l'usage est peu intensif, s'organiser pour partager plutôt que de multiplier les acquisitions ;*
- *lorsque l'usage n'est qu'occasionnel, partager, même avec d'autres communes, ou louer. Nous nous interrogeons, par exemple, pour la machine de marquage au sol ;*
- *lorsqu'un remplacement ou une nouvelle acquisition semble s'imposer, vérifier qu'une solution moins ambitieuse qu'envisagée de prime abord n'est pas envisageable, quitte à adapter la façon de fonctionner et les attentes. Par exemple, lorsque la fonction 4x4 d'un véhicule ne semble nécessaire que lors d'enneigement pour les pentes, des chaînes ne pourraient-elles pas faire l'affaire, même si c'est un peu moins pratique ?*
- *enfin, choisir des véhicules et engins en anticipant leurs frais d'entretien, quitte à choisir des machines moins complexes. À noter que les coûts d'énergie et d'entretien pour les véhicules électriques sont moindres que pour les engins thermiques, ce qui compense, à terme, le surcoût initial s'ils sont utilisés régulièrement. En voyant que certains véhicules sont pressentis à être remplacés surtout en raison de frais d'entretien élevés, sans avoir un kilométrage particulièrement élevé, cela incite à y réfléchir.*

Après les considérations climatiques et économiques, j'ouvre juste une brève parenthèse « biodiversité » : concernant l'épareuse à remplacer, serait-il possible de choisir une machine moins agressive sur la biodiversité – par exemple avec une barre de coupe – d'autant plus qu'il restera deux machines disponibles dans les autres zones si la machine à barre de coupe n'est pas adaptée à ces travaux ?

Nous sommes conscients qu'il s'agit ici d'un crédit-cadre et non d'un choix définitif pour chaque engin, et que le Conseil général n'est pas en mesure d'analyser quels sont les besoins exacts pour chaque véhicule ou engin. Nous faisons confiance au Conseil communal pour appliquer les principes mentionnés ci-dessus.



Nous soutenons donc un amendement qui se limite à demander d'examiner systématiquement la possibilité de choisir une motorisation électrique lorsqu'elle existe, et en tenant compte des coûts totaux. L'amendement demande aussi, comme lors du précédent crédit-cadre, d'évaluer l'opportunité d'acquérir un véhicule d'occasion lorsque le choix se porte encore sur un véhicule à moteur thermique. Cela non seulement pour des raisons de coûts, mais aussi pour éviter de mettre en circulation un véhicule qui émettra du CO₂ pendant de nombreuses années, alors qu'une bonne solution électrique sera probablement bientôt disponible.

Enfin, si nous avons bien compris qu'il n'y a pas encore d'ambition de passer à l'électrique à très court terme pour chaque nouvelle acquisition, nous suggérons de le faire dès que raisonnablement possible pour au moins un ou deux véhicules en tant que projet pilote, et d'utiliser l'expérience acquise pour le choix des véhicules ultérieurs. Le groupe Verts-Vert'libéral soutient donc le crédit-cadre avec l'amendement évoqué. »

M. Daniel Geiser (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Je vous remercie pour l'entrée en matière générale sur ce crédit-cadre. Nous voyons que chacun a des choses à dire et c'est aussi très intéressant de vous entendre.

Le crédit-cadre est un outil permettant de procéder à des dépenses prévisibles, avec un objectif précisé : dans le cas présent, il s'agit de remplacer les véhicules posant – ou pouvant poser – des problèmes d'entretien, ainsi que de l'acquisition de nouveaux véhicules et outils pour améliorer l'efficacité de nos services.

Si nous regardons dans le temps, le parc véhicules actuel nécessite des investissements annuels entre CHF 200'000 et CHF 250'000 pour les renouvellements et acquisitions. Le crédit-cadre qui vous est soumis ne déroge pas à cet objectif.

Depuis la création de la Commune de Val-de-Ruz en 2013, les services communaux ont toujours dû trouver les solutions les moins onéreuses possibles. Si nous pouvons acquérir de l'occasion, nous le faisons. À certains moments, il a même été renoncé régulièrement à l'acquisition de machines pour éviter de charger les comptes.

Pour l'achat des véhicules, une analyse fine est toujours faite pour trouver les meilleures solutions, y compris en véhicules 100 % électriques ou en véhicules d'occasion. Or, le marché de ces derniers dans le domaine technique est très restreint, raison pour laquelle nous nous rabattons sur le marché des véhicules neufs.

Pour les véhicules des gardes-forestiers – qui ont fait l'objet de nombreuses discussions – il est indispensable d'avoir des véhicules 4x4, avec une garde au sol la plus haute possible – environ 20 cm – et capables de tracter une charge de 1'500 kg au minimum.

Mes services ont fait des calculs de rentabilité : les véhicules électriques et hybrides coûtent annuellement entre CHF 1'000 et CHF 1'500 par an de plus que les véhicules thermiques, ceci en tenant compte des services, pneus, taxes, assurances et carburant.



Ce sont les calculs d'aujourd'hui. Cela changera peut-être demain, mais aujourd'hui c'est ainsi. Aujourd'hui, la vente de l'électricité solaire compensant la charge durant la nuit devient bien moins attrayante.

Pour l'achat d'un véhicule électrique ou hybride, il faut compter environ CHF 20'000 de plus, soit une plus-value de 60 à 70 %. Malheureusement, ce type de véhicule a une garde au sol basse, rendant son utilisation délicate dans des chemins escarpés ou accidentés. Ou alors, il faut se rabattre sur des véhicules bien plus chers à l'achat. Dans les faits, ces véhicules électriques sont faits pour rouler au moins 20'000 km par an, et dans des conditions urbaines.

Mon chef de service et moi-même roulons d'ailleurs en véhicule 100 % électrique. Nous le savons, un véhicule électrique perd énormément de valeur dès ses premières années. Qu'en sera-t-il des véhicules électriques de terrain ? Quelle utilisation pourra-t-elle être faite dans 5 à 7 ans, sachant que les batteries seront arrivées à la moitié de leur capacité ? En effet, une nouvelle organisation du travail devra être imaginée.

S'orienter vers l'électrique est un choix. Le Conseil communal n'y est pas du tout fermé, mais, à son avis, il est trop tôt pour s'y engager. Le coût et les incertitudes sont encore trop élevés. Toutefois, le Conseil communal ne s'opposerait pas aux deux amendements proposés, sachant qu'ils ne font que confirmer une pratique déjà existante.

Merci d'avoir précisé – car il y avait plusieurs textes qui circulaient – que c'est bien la demande d'offre complémentaire pour un mode électrique qui est obligatoire. C'est-à-dire que nous nous obligeons à demander, ce que nous faisons déjà. Mais de cette manière, c'est clair : nous ne nous obligeons pas à acheter des véhicules électriques.

Concernant les questions, je me permets d'apporter les informations suivantes. Vu que le budget d'exploitation n'a pas été contesté pour les charges de véhicules, le tracteur forestier fera l'objet d'un appel d'offres dès le printemps prochain pour être acquis sous forme de leasing.

Le coût prévu pour le transporteur « Reform » fera aussi l'objet d'une analyse fine pour son acquisition. En l'état, il permet le transport du sel sur Chaumont, sans avoir de local chauffé sur la montagne – sinon, on doit faire des aller-retour avec des tracteurs, je ne vous dis pas la complication – et, en même temps, il permet de dégager des rues étroites, notamment dans les villages du sud, telles que la rue des Bons-Voisins à Fenin, par exemple.

Acquérir plusieurs véhicules veut dire avoir les conducteurs nécessaires. Or, il n'est pas prévu d'engager plus de monde à la Commune pour l'instant. Un achat groupé ne changera rien aux offres qui sont faites. La stratégie communale est plutôt d'assurer des remplacements année après année, en étalant les investissements sur la durée. C'est une stratégie. Sinon, nous achetons tout en même temps, et cela fait un gros crédit à devoir voter. Nous doutons d'arriver juste au bon moment. Il vaut donc mieux étaler les choses.



Si un lift est acheté, ce n'est pas pour se faire plaisir et juste changer des roues. Notre stratégie est d'internaliser une partie de l'entretien des véhicules et d'assurer un suivi plus conséquent des véhicules communaux. Pour ce faire, un cantonnier qualifié en mécanique a été engagé dès le 6 janvier 2025.

Avec la stratégie précitée, nous espérons donc pouvoir faire durer plus longtemps les véhicules, et ainsi pouvoir garantir un nombre d'heures et de kilomètres suffisant. Notre point de bascule reste toutefois les coûts d'entretien pour les véhicules actuellement en notre possession. Ainsi, tenant compte de tous ces éléments, nous vous enjoignons donc d'approuver le crédit qui vous est soumis. »

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) fait part de la remarque suivante.

« Juste pour préciser : selon Amnesty France, 40'000 enfants travaillent dans les mines de cobalt. »

M. Christian Masini (PLR) demande une suspension de séance.

La séance est suspendue à 21h26.

La séance est reprise à 21h45.

M. Christian Masini (PLR) communique la position du groupe PLR concernant l'amendement.

« Avec cet amendement, nous avons le sentiment d'un manque total de confiance envers notre Exécutif : demander, nous le comprenons, mais obliger, cela nous ne pouvons l'accepter. Le mot « obligatoire » à la première ligne de l'article 3 ne nous satisfait pas.

Je fais un peu d'histoire : Conseil général du 21 juin 2021 pour la demande d'un crédit-cadre de CHF 1.2 million sur quatre ans. Amendement des Vert·e·s, je cite : « Nous apprécions que la réflexion soit faite pour sortir de la dépendance aux énergies fossiles et nous sommes bien conscients qu'actuellement, pour les véhicules de travail tels que représentés dans le présent rapport, il n'existe que peu ou pas d'alternative techniquement et financièrement valable. C'est pourquoi, soucieux de sortir aussi vite que possible des énergies fossiles, nous proposons un amendement demandant de mettre en priorité la recherche et l'achat sur des véhicules d'occasion. »

Rapport du Conseil communal, je cite : « Nous avons réfléchi à l'opportunité d'acquérir nos premiers véhicules électriques. En l'état, nous arrivons à la conclusion qu'il est trop tôt pour nous engager dans cette voie, notamment pour des raisons de coûts. Dans quatre ans, nous sommes sûrs que de nouveaux éléments seront à notre disposition pour nous positionner clairement sur le sujet. Une demande d'offre complémentaire en motorisation électrique sera faite [c'était en 2021, le Conseil était donc déjà sensible à cela] lors de l'achat de véhicules de moins de 50 CV. Une analyse des besoins en véhicules sera faite lors de chaque achat. Le Conseil communal s'opposera à l'amendement du groupe Verts-Vert'libéral. »



Le PLR à l'impression que nous enfonçons une porte ouverte : le Conseil communal est bien conscient de l'importance du changement envers les rejets de nos véhicules communaux. Néanmoins, force est de constater que le progrès en matière de mobilité électrique avance, mais pas aussi vite que nous pouvons l'espérer. Les deux premiers véhicules potentiellement concernés par la nouvelle mobilité ne sont pas adaptés aux besoins de notre Commune : mettre à disposition un véhicule sans traction intégrale pour les gardes-forestiers est illusoire. Il faut malheureusement encore attendre pour ne pas partir dans de mauvais choix.

Le type de carburant peut aussi évoluer : nous pouvons penser à l'hydrogène ou au carburant de synthèse. Attendre la solution idéale pour nos véhicules n'est certainement pas la meilleure chose à faire si nous voulons avancer dans la direction du véhicule propre. Mais l'obligation n'est pas acceptable. Le PLR ne veut pas d'un tel amendement contre-productif, il fait entièrement confiance à notre Exécutif quant au choix des véhicules pour notre Commune.

Conclusion : si le mot « obligation » disparaît, j'imagine que le PLR va accepter l'amendement ; dans le cas contraire, le PLR le refusera. »

M. Simon Monnard (PVL) complète par la remarque suivante.

« Je comprends que le mot « obligatoire » puisse paraître rébarbatif, et c'est peut-être une maladresse de l'avoir glissé dans cette phrase. Nous avons simplement repris l'article proposé par le Conseil communal il y a 3 ans, en l'adaptant un petit peu, dans lequel il figurait déjà.

Pour enlever ce côté obligatoire, on peut aussi mentionner – c'est une suggestion d'amendement : « Une demande d'offre complémentaire pour un mode électrique est faite pour toute acquisition d'un véhicule à moteur pour lequel il existe une solution électrique répondant aux besoins. » Cela ne change pas grand-chose au sens, mais donne moins ce côté contraignant. De toute façon, il s'agit juste de demander une offre. Il n'y a aucune obligation de se décider. Il est clair que nous faisons confiance au Conseil communal pour qu'il prenne la décision la plus pertinente. Comme je l'ai dit dans la position du groupe, nous voulons juste nous limiter à cet amendement pour que soit étudiée cette question, mais nous faisons confiance au Conseil communal pour l'ensemble des décisions et tous les autres critères qui ont été mentionnés. »

Le président relève alors que le terme « obligatoire » semble poser problème et demande si quelqu'un souhaite déposer un sous-amendement.

M. Simon Monnard (PVL) indique ce qui suit.

« C'est une suggestion, je laisse peut-être le groupe initiateur de l'amendement faire une proposition éventuelle. »

M. Thierry Droxler (PLR) fait part des propos suivants.

« Concernant l'article 3 – cela a été évoqué par notre rapporteur – pourquoi se limiter à l'électrique ? Cet amendement dit « [...] pour un mode électrique obligatoire [...] ». Pourquoi ne pas ouvrir aux autres systèmes de motorisation alternatifs ? C'est assez contraignant : on voit qu'il y a une idée très claire.



Je reviens sur l'article 4 concernant les véhicules d'occasion lorsqu'ils sont thermiques : je crois que le Conseil communal, selon son rapport, a aussi envie d'avoir des véhicules qui répondent aux dernières normes anti-pollution. Trouver un véhicule d'occasion qui réponde à ces dernières normes devient difficile.

J'ai l'impression que, selon l'amendement qui est proposé, il s'agit d'imposer, d'être radical au niveau de l'article 3, et d'être très ouvert au niveau de l'article 4. J'ai un peu peur que l'on retrouve prochainement des vieux « diesel » qui rejettent de la fumée toute noire. »

Mme Christiane Broggin-Vuillème (PS) complète par la remarque ci-après.

« Concernant l'article 3, il est clair que si l'on tourne la phrase comme monsieur l'a proposé, c'est exactement la même phrase. C'est donc comme vous voulez, il n'y a aucun souci. Nous n'obligeons personne à faire quelque chose. Nous demandons juste d'avoir les deux solutions, si possible. »

M. Daniel Geiser (CC) intervient pour clarifier l'idée et enjoindre le Conseil général à faire confiance aux services de l'administration ainsi qu'à l'Exécutif.

« Pour clarifier l'interprétation possible des amendements proposés : que l'on mette « obligatoire » ou « faite », on nous demande d'avoir une offre complémentaire dans le domaine électrique. Cela dit, je pense que l'idée qui sous-tend cela, c'est que dans toutes nos démarches, nous avons toujours réfléchi au mode électrique, et que nous sommes libres de choisir en fonction des coûts, de l'opportunité et du contexte dans lequel nous sommes.

Par ailleurs, pour ce qui est du mode thermique, il y a effectivement des solutions avec des véhicules d'occasion qui sont encore dans des états corrects. Je pense qu'il faut que nous fassions aussi attention à ce que nous allons acquérir pour la suite. Aussi, j'enjoins le Conseil général à faire confiance au Conseil communal, et non seulement au Conseil communal, mais surtout aux services, qui doivent travailler et chercher de bonnes solutions pour avoir des outils qui fonctionnent correctement, selon les objectifs que nous nous sommes fixés. Nous viendrons vers vous pour vous expliquer, à la prochaine séance, quels sont les objectifs du Conseil communal.

Je crois que, dans le cadre des élections, il y a beaucoup de mots qui se sont éparpillés. Nous allons essayer de les remettre ensemble, et vous verrez que nous allons un petit peu tous nous aligner. J'espère, après ces discussions, que le Conseil général puisse faire confiance à notre administration et au Conseil communal pour ce qui est d'avancer en commun vers les meilleures solutions – que ce soit l'électrique, l'hydrogène ou autre – et de constater qu'aujourd'hui, il y a beaucoup de possibilités. Mais il faut essayer d'évaluer au mieux où nous en sommes, et c'est vers quoi nous souhaitons pouvoir aller. »

M. Christian Masini (PLR) demande la confirmation quant aux propos de l'amendement tel que proposé.

« On en reste donc à cet article 3 tel que formulé, on est d'accord ? Il n'y a pas eu d'autre proposition ? »

Le président confirme qu'il n'y a aucune proposition autre.



L'entrée en matière est acceptée tacitement.

8.1. Amendement des groupes socialistes et Vert-e-s - Vert'libéral

Vote de l'amendement : accepté par 19 voix, contre 18.

Vote de l'arrêté relatif à une demande d'un crédit-cadre de CHF 725'000 sur quatre ans (2025-2028) pour le renouvellement du parc véhicules et engins communaux avec amendement : accepté à l'unanimité.

9. Réponse à la motion M24.003 « Réinstaurer les classes de formation spéciale »

Mme Claudine Geiser (PLR) transmet la position du groupe PLR.

« Le rapport que nous avons examiné apporte des éléments de réponse précis à la motion M24.003 relative au rétablissement d'une classe de formation spéciale pour les élèves ayant des difficultés d'apprentissage importants.

Bien que notre groupe soit favorable au principe de l'inclusion scolaire, nous comprenons les réserves exprimées par de nombreux acteurs face à sa mise en œuvre.

Contrairement à ce qui avait été dit durant les débats, les classes FS n'ont pas été fermées au cycle 3. Le rapport décrit le passage des classes de formation spéciale séparées à des modèles plus inclusifs. Le rapport nous éclaire sur les mesures concrètes adoptées par le Cercle scolaire de Val-de-Ruz :

- *au cycle 3, maintien des classes perméables, offrant un équilibre entre soutien spécialisé et intégration,*
- *au cycle 2, création d'un Espace Ressource avec des enseignants dédiés pour une intervention directe et personnalisée en classe.*

À la suite des préoccupations du Conseil général, le Cercle scolaire a décidé d'ouvrir une classe spéciale perméable supplémentaire, à partir de la rentrée 2024. Cette décision, autorisée par le Canton, entraînera une augmentation des coûts de CHF 116'285 dus à la création de 1.6 EPT supplémentaire.

Les modèles adoptés par le CSVR sont en adéquation avec les directives cantonales et les normes internationales privilégiant des solutions intégratives plutôt que séparatives.

Notre groupe a accueilli avec satisfaction ce rapport et remercie le Cercle scolaire et le Conseil communal pour la rédaction de cette réponse nuancée et argumentée, qui met en évidence la complexité des enjeux de l'inclusion scolaire.



En conclusion, nous considérons que les dispositifs proposés par le Cercle scolaire, alliant maintien des classes perméables, développement d'un Espace Ressource et adaptation des moyens constituent un juste équilibre répondant aux exigences actuelles. C'est pourquoi notre groupe soutiendra à l'unanimité le classement de la motion M24.003. »

Mme Clarence Chollet (Les Vert·e·s) fait part de la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Le groupe Verts-Vert'libéral a pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil communal en réponse à la motion « Réinstaurer les classes de formation spéciale » et le remercie pour sa rédaction et le travail accompli.

La taille du rapport le montre bien : la politique d'intégration est un sujet vaste et complexe. Cet objet aura d'ailleurs eu ce premier effet positif : rassembler dans un seul document de nombreuses informations importantes qui serviront à comprendre ce domaine, à nous, élus politiques, ainsi qu'au reste de la population qui s'y intéresse.

La motion initiale, déposée de manière partisane, fait état des lacunes apparentes dans la prise en charge des élèves en formation spéciale, particulièrement au cycle 2, où les classes FS physiques ont disparu.

Les problèmes principaux soulevés lors du débat étaient l'encadrement insuffisant et le manque d'un environnement d'apprentissage adéquat pour certains enfants. De manière plus générale, la nouvelle organisation de mesures de soutien en Espace Ressource était également questionnée.

Rappelons qu'un encadrement insuffisant peut mener à une surcharge des enseignants de formation régulière qui accueillent des élèves FS dans leur classe, et à une gestion plus difficile de la classe.

Commençons tout d'abord par le fait positif. À la suite de cette motion, le Conseil communal a pris les devants et demandé l'ouverture d'une classe de formation spéciale supplémentaire au CSVR, demande acceptée par le Canton et entrée en vigueur dès la rentrée 2024.

On ne parle pas ici d'une classe physique, mais d'enseignants supplémentaires pour l'encadrement des élèves FS accueillis. Ce personnel supplémentaire a permis d'améliorer la prise en charge des élèves en formation spéciale et de soulager les enseignants de formation régulière. Les besoins étaient donc là, et la réponse apportée est pertinente.

Le rapport explique bien la difficulté de rétablir des classes de FS physiques au cycle 2, classes qui devraient idéalement être perméables dans nos cycles 3. Oui, la nature de notre territoire complique les choses. Oui, dans la majorité des cas, une intégration en classe FR est positive.

Mais certains troubles – notamment ceux du spectre de l'autisme – peuvent impliquer un bénéfice d'introduire des moments séparés, simplement parce que les interactions sociales sont parfois difficiles pour certains enfants. À ces enfants et à leurs parents, nous répondons ce soir que notre territoire ne permet pas leur prise en charge individualisée, que c'est regrettable, mais nous en prenons acte.



Concernant la nouvelle organisation en Espace Ressource, il nous est présenté une étude auprès du personnel enseignant ayant révélé un large consensus de sa part. Notre groupe en fait une lecture un peu plus modérée. Les enseignants au cycle 2 donnent des notes entre 5.3 et 7.4 aux questions posées : 5.3 est tout juste suffisant, 6 est à peine satisfaisant. Ce sondage ne relève pas un large consensus : il met en avant des faiblesses dans cette nouvelle organisation, qu'il serait utile de combler en coordination avec le personnel enseignant concerné. On peut toujours faire mieux, même si la solution idéale n'existe pas.

Le groupe Verts-Vert'libéral acceptera de classer cette motion, mais encourage le Conseil communal à poursuivre ses efforts pour améliorer l'encadrement des élèves en difficulté et prendre en compte les situations particulières, notamment celle des enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme. »

Mme Corinne Chopard (UDC) donne la position du groupe UDC.

« Le groupe UDC remercie le Conseil communal pour la qualité de ce rapport, qui permet de bien comprendre le fonctionnement actuel des classes de formation spéciale.

À la lecture de ce rapport, on peut comprendre que le CSVR a répondu au défi de choisir entre inclusion et séparation avec une solution intermédiaire, en privilégiant les classes spéciales perméables. Une approche qui offre de nombreux avantages, tels que la réduction de la stigmatisation, l'intégration dans la communauté scolaire, la réduction des problèmes de comportement et, surtout, qui permet de concilier les besoins particuliers des élèves avec le principe d'inclusion grâce à des intégrations flexibles et ciblées. Ceci joue un rôle important dans le développement pédagogique et social des élèves. Le CSVR s'insère dans un courant actuel.

Les coûts engendrés par l'ouverture d'une nouvelle classe spéciale perméable sont subventionnés à raison de 45 % par le Canton, qui l'a acceptée. Pour la suite, pour l'ouverture d'autres classes, de nouvelles demandes devraient être faites, afin d'obtenir de nouvelles subventions.

À la lecture de ce rapport, au vu des nombreux éléments fournis par le Conseil, le groupe UDC soutient le classement de la motion M.24.003 ».

Mme Edith Magali Barblan (PS) communique la position du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste a pris connaissance de ce rapport donnant réponse à la motion M24.003. L'enseignement actuel fonctionne avec une vision inclusive et non séparatrice, avec des classes perméables.

Dans ce rapport, la situation actuelle est détaillée, avec argumentation à l'appui. Un bilan approfondi, établi avec la collaboration d'enseignants, a mis en évidence les nets avantages à garder un système inclusif accompagné de soutien ponctuel dans et hors classe. Il est à relever que l'ouverture, depuis août 2024, d'une classe spéciale, partagée entre les cycles 2 et 3, répondra sans aucun doute aux besoins particuliers des enfants, ainsi qu'à ceux des enseignants. Ce rapport, riche en renseignements, réflexions et explications, a été très apprécié par le groupe socialiste pour sa qualité.



Dans l'idéal, notre groupe aimerait pouvoir aller encore plus loin, au-delà des conclusions de ce rapport, et favoriser au maximum l'inclusion. Nous croyons en effet que le nivellement par le bas que l'on pourrait craindre, se fait au contraire plutôt par le haut, permettant ainsi un meilleur développement et plus de bien-être pour les élèves à besoins particuliers.

D'autres conseillers généraux socialistes s'exprimeront dans un second tour de parole pour donner quelques exemples concrets et partager leur vision.

Nous tenons à rappeler que l'école a un rôle majeur à jouer dans la promotion de l'égalité des chances. L'école a déjà beaucoup évolué et progressé au fur et à mesure des années. Cette tendance devrait se poursuivre, notamment par une meilleure prise en compte de la diversité des besoins des élèves, par la mise en place de conditions de réussite et d'accompagnement adéquat visant à permettre à chaque enfant d'exploiter son potentiel et de développer ses compétences.

En conclusion, le groupe socialiste répondra positivement à l'invitation du Conseil communal de bien vouloir prendre en compte le présent rapport et classer la motion. »

M. Ahmed Muratovic (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Je vous remercie de l'accueil réservé au présent rapport, rapport assez conséquent, comme vous l'avez dit, pour une réponse à une motion. Cela se justifie, bien évidemment, par la complexité du sujet et la sensibilité. Cela s'explique également par la nouvelle législature, mais aussi parce que nous avons voulu mettre ces classes de formation spéciale dans leur contexte, avec les autres outils à disposition – TEKI, Espace Ressource – et en les contextualisant également au niveau cantonal, voire aux niveaux fédéral et international.

Évidemment, lors des débats du Conseil général en février, beaucoup de choses ont été dites, des nuances ont été établies entre les classes séparatives et non séparatives, et le but de ce rapport est également de clarifier les choses, afin que vous puissiez voter en toute connaissance de cause.

Le Conseil communal n'a pas attendu ce rapport pour réagir : comme vous l'avez dit, 1.6 EPT a été engagé avec l'autorisation du Canton, c'est-à-dire une classe de formation spéciale, répartie pour une partie au cycle 3, et pour une autre partie au cycle 2, avec CHF 116'000 de charges supplémentaires. Pendant des années, on disait que l'école inclusive, c'était mettre la charrue avant les bœufs. Aujourd'hui, financièrement parlant, on rajoute des bœufs chaque année pour la soutenir.

Vous avez relevé qu'il faudra poursuivre les efforts, poursuivre l'analyse et, si nécessaire, trouver des moyens supplémentaires, trouver des organisations supplémentaires. Nous vous avons entendus, nous resterons attentifs.

Nous profitons également de ce rapport pour remettre un peu l'église au milieu du village. On a souvent désigné le CSVR comme une exception, peut-être comme un Cercle scolaire qui allait à contre-courant. Nous avons montré que ce n'était pas vrai. Au moment où l'on discute de la cantonalisation ou de la régionalisation de l'école, je pense qu'il est important de dire que tous les cercles scolaires tirent à la même corde. Il y a juste une réalité de terrain.



À La Chaux-de-Fonds, dans une situation urbaine, où les enfants ont l'habitude d'être déplacés d'un collège à un autre, où il y a moins ce sentiment de séparation, il est normal, il est mieux vécu de déplacer des élèves du cycle 2. Dans ce même Cercle scolaire de La Chaux-de-Fonds, aux Ponts-de-Martel, on ne le fait pas, car on les sort de leur milieu. Dans un contexte comme le Val-de-Ruz, qui n'est composé que de villages séparés les uns des autres, on ne peut pas déplacer des élèves du cycle 2 sans créer d'impacts socio-éducatifs sur eux. En conclusion, le CSVR n'est donc pas une exception en matière d'école inclusive, c'est simplement un bon élève. »

Vote du classement de la motion M24.003 « Réinstaurer les classes de formation spéciale » :
accepté à l'unanimité.

10. Motions et proposition

10.1. Proposition PR24.001 – Parlons Mobilité - pour l'intégration du thème de la mobilité à la Commission du développement territorial et durable

« Par son positionnement géographique entre deux villes et par sa structure éclatée en de nombreux villages, la commune de Val-de-Ruz est confrontée au défi d'une importante mobilité, liée tant aux activités professionnelles qu'à celles de loisirs.

Le succès de la récente initiative communale « Corriger les lacunes des transports publics » montre que les enjeux de mobilité, même s'ils ne s'arrêtent pas aux confins de notre commune, préoccupent nos concitoyennes et concitoyens.

Et l'avenir nous réserve encore de nombreux défis en matière de mobilité, avec en première ligne le projet de la gare de Cernier. Les projets de développement de mobilité douce amèneront également de nouvelles opportunités, offrant à toutes les personnes se déplaçant à Val-de-Ruz de pouvoir faire un choix optimal en matière de mobilité.

Afin d'accompagner les travaux liés aux enjeux actuels et futurs, les signataires proposent au Conseil général d'étendre les prérogatives de la Commission du développement territorial et durable (CDTD) au domaine de la mobilité. La CDTD aura, en plus de son mandat actuel, la compétence d'accompagner le Conseil communal dans les travaux en lien avec la mobilité et disposera d'un droit de proposition en la matière.

Les enjeux de mobilité étant intimement liés à la manière d'appréhender et d'aménager le territoire, les signataires proposent d'intégrer dans une même commission le traitement des objets liés au développement territorial et ceux portant sur la mobilité. Il est donc logiquement proposé de renommer la CDTD en « Commission du développement territorial et durable et de la mobilité »



Projet d'arrêté :

Arrêté du Conseil général proposant la modification du règlement général pour intégrer le domaine de la mobilité à l'actuelle Commission du développement territorial et durable (CDTD)

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,
vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

arrête :

**Modification du
règlement
général**

Article premier :

Le règlement général, du 14 décembre 2015, est modifié comme suit :

Art. 3.11. Attributions

Le Conseil général a les attributions suivantes :

1. *Inchangé*
2. Il élit pour quatre ans, au début de chaque période administrative, conformément à l'article 3.63 ci-après :
 - a) *Inchangé*
 - b) *Inchangé*
 - c) *Inchangé*
 - d) *Inchangé*
 - e) *Inchangé*
 - f) *Inchangé*
 - g) la Commission du développement territorial et durable et de la mobilité
 - h) *Inchangé*
 - i) *Inchangé*
 - j) *Inchangé*
3. *Inchangé*
4. *Inchangé*
5. *Inchangé*
6. *Inchangé*
7. *Inchangé*

Art. 5.23 [modifié] Commission du développement territorial et durable et de la mobilité

¹ [modifié] La Commission du développement territorial et durable et de la mobilité se compose de neuf membres dont quatre au moins choisis parmi les membres ou membres suppléants du Conseil général.

² [inchangé] Elle examine et préavise l'élaboration et les modifications des plans et règlements liés à l'aménagement communal.

³ [nouveau] Elle examine et préavise les objets soumis au Conseil général qui concernent toutes formes de mobilité.

⁴ Elle présente chaque fois que cela est nécessaire, mais au moins une fois tous les quatre ans, un rapport sur l'opportunité de revoir les règlements et les plans liés à l'aménagement du territoire.



⁵ [modifié] Elle peut émettre des propositions au Conseil communal ou être consultée par ce dernier sur tout objet ou projet en matière de mobilité, de protection de l'environnement, de la nature et du paysage, de la protection du patrimoine ainsi que de la gestion des déchets.

**Abrogation et
sanction**

Art. 2 :

¹ Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures et contraires.

² Il entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire, après sanction du Conseil d'État.

Au nom des groupes Verts-Vert'libéral, PLR, PS et UDC, Romain Douard. »

M. Raphaël Emourgeon (PLR) donne la position du groupe PLR.

« Le groupe PLR souligne la pertinence d'intégrer la notion de mobilité dans la CDTD, plutôt que de créer une nouvelle commission. Même s'il relève que l'influence de la Commune sur ce thème est parfois limitée et que d'autres commissions peuvent être concernées, le groupe PLR est favorable à cette proposition et la soutiendra lors du vote. »

M. Cédric Charrière (Les Vert·e·s) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Le groupe Verts-Vert'libéral soutient également avec enthousiasme la proposition « Parlons mobilité ». Dans un monde en constante évolution, il est essentiel que nous réfléchissions à notre approche de la mobilité pour répondre aux défis environnementaux, économiques et sociaux qui concernent le Val-de-Ruz.

Dans le Val-de-Ruz, l'adoption de la proposition « Parlons mobilité » serait particulièrement pertinente. La mobilité est au cœur de notre société moderne : elle concerne notre quotidien, nos emplois, notre santé et notre environnement. Nous acceptons la proposition d'intégrer cette thématique dans la Commission du développement territorial et durable. Nous nous engageons à développer des réflexions, afin que la mobilité soit à la fois durable, adaptée aux besoins de notre région, efficace et accessible à tous.

La future construction de la gare de Cernier sera également un projet d'envergure, pour lequel il sera de toute évidence impératif d'étudier l'ensemble de ces sujets. L'organisation proposée vise à permettre d'étendre les réflexions actuelles sur le sujet de la mobilité, mais aussi d'anticiper les besoins de réflexion sur le plus long terme.

À l'heure actuelle, il est également important que les projets de mobilité ne soient pas laissés uniquement dans les mains du Canton. La voix de Val-de-Ruz doit être entendue, et le Législatif a son rôle à jouer dans ce contexte.

Le groupe Verts-Vert'libéral soutiendra cette proposition à l'unanimité, et profite de saluer la manière avec laquelle les différents groupes ont pu se mettre d'accord pour déposer cette proposition. »



Mme Corinne Chopard (UDC) transmet la position du groupe UDC.

« L'UDC accepte et soutient cette proposition. Nous émettons toutefois une crainte sur la charge de travail ajoutée à la Commission du développement territorial et durable : celle-ci a déjà à charge des dossiers conséquents, qui nécessitent et engendrent de nombreuses discussions et questions pour clairement analyser et comprendre chaque dossier. »

Arriverons-nous, dans cette commission, à gérer ce supplément dans nos séances, lesquelles sont déjà bien chargées, comme nous avons pu nous en apercevoir lors de ces dernières ? Est-ce gérable ? Néanmoins l'UDC accepte la proposition. »

Mme Martine Felber (PS) fait part de la position du groupe socialiste.

« Le parti socialiste soutient clairement la proposition, qu'il a, du reste, signée. La thématique de la mobilité est actuellement incontournable : l'intérêt et le succès rencontrés lors de la récolte des signatures pour l'initiative communale « Corriger les lacunes des transports publics » le démontre, si besoin. »

À notre avis, il fait tout à fait sens de mettre la thématique de la mobilité – du moins pour la définition des choix stratégiques en la matière – en lien avec le développement territorial et durable au sein d'une seule et même commission. Des synergies seront profitables, par exemple dans le cadre des réflexions autour de la vision à long terme de l'aménagement et de la gestion de la mobilité dans la zone de la future gare de Cernier. »

M. Ahmed Muratovic (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Le Conseil communal ne combattra pas cette proposition. Il reconnaît la pertinence de traiter le sujet des mobilités au vu de son importance et de sa sensibilité. Si cette proposition est acceptée, un rapport vous sera rendu, soit avec une validation de la proposition, soit avec une contre-proposition. »

Vote de prise en considération de la proposition PR24.001 – Parlons Mobilité - pour l'intégration du thème de la mobilité à la Commission du développement territorial et durable : acceptée à l'unanimité.

11. Résolutions, interpellations et questions

11.1. Interpellation I24.003 – Renouvellement du parc véhicules et engins communaux

Retirée.



11.2. Question Q24.006 – École en forêt et infrastructures

« Quelle est la proportion d'élèves qui bénéficient régulièrement de cours dispensés en forêt dans le cadre du programme éducatif du CSVR et selon quelle fréquence ?

Des infrastructures spécifiques, comme, par exemple, des canapés forestiers, sont-elles à disposition dans chaque village du Val-de-Ruz, afin que ces méthodes éducatives soient facilitées et encouragées ?

Au nom du groupe Verts-Vert'libéral, Cédric Charrière. »

M. Ahmed Muratovic (CC) répond au nom du Conseil communal.

« Afin de répondre au mieux à cette question, nous allons la séparer en deux parties. Pour ce qui est de la première, nous tenons à préciser que le CSVR n'est pas habilité à avoir un programme éducatif autre que le Plan d'études romand, dont le cadre est dicté par le Canton. Cela n'empêche pas que des concepts peuvent émerger, tels que l'école dehors, également appelé L'école en forêt. Ceci s'inscrit totalement dans un cadre pédagogique. Les enseignants ont évidemment la liberté, mais ils sont encouragés par la direction du CSVR – notamment au cycle 1 – à faire des activités à l'extérieur.

Cela a rencontré un grand succès : l'année passée, 25 classes sont sorties au moins une fois par semaine, hiver et été compris. Je suppose qu'elles sont sorties plus souvent en été... C'est donc un bon résultat. La direction continue dans cet élan d'encouragement, sans l'imposer.

Ensuite, pour ce qui est du nombre de canapés forestiers, il y en a environ une dizaine. Une dizaine de villages en ont à disposition, soit Cernier, Chézard-Saint-Martin, Dombresson, Les Geneveys-sur-Coffrane, Coffrane, Les Hauts-Geneveys et Fontainemelon. Il y a le cas de Boudevilliers, où ce n'est pas vraiment un canapé forestier, mais c'est une alternative. Et il y en a un également au Centre pédagogique de Malvilliers, ceci pour préciser, même si ce n'est pas dans le cadre du CSVR.

Trois projets ont été abandonnés. Nous rappelons que le facteur limitant pour ce genre de projets est la proximité d'une forêt communale de l'école en question. Premièrement, à Montmollin, il n'y a pas de forêt de la Commune de Val-de-Ruz à proximité, mais il y a des forêts de la Ville de Neuchâtel, ce qui pourrait être une piste.

À Fontaines, il y a eu des demandes et des propositions ont été faites pour la forêt de Landeyeux, mais elle s'est trouvée un peu loin du collège et les enseignants y ont renoncé. Il y a également eu une demande au Pâquier, mais vu que la forêt communale se trouve au nord et que le souhait était plutôt du côté sud – plus accessible et plus proche – le projet a également été abandonné.

Par contre, deux villages restent possibles : Vilars, où un projet a déjà été réalisé, et Savagnier où il y a eu une demande, laquelle n'a pas encore abouti pour l'instant. Effectivement, à la Côtère, nous pourrions encore faire des efforts avec des canapés forestiers supplémentaires. En espérant avoir répondu à votre question, je me tiens à votre disposition pour des précisions. »



11.3. Question Q24.007 – Abribus à Malvilliers

« Lors de sa séance du 24 juin 2024, le Conseil général a voté un crédit d'engagement de CHF 400'000 pour la création d'infrastructures (arrêts de bus, piste cyclable, îlot) de la ligne de bus 424. Il a accepté un amendement majorant de CHF 30'000 la proposition du Conseil communal afin qu'un abribus puisse également être installé à l'arrêt de La Chotte (côté est, voie montante).

Le Conseil communal ne s'est pas opposé à cet amendement, en soulignant toutefois que la réalisation de l'abribus ne sera possible qu'à condition d'obtenir l'aval du propriétaire de la parcelle concernée et du SFFN pour la distance à la forêt.

Les travaux intervenus cet automne, avant le changement d'horaire du 15 décembre 2024, n'ont pas encore pris en compte la réalisation souhaitée, alors que la parcelle concernée (bien-fonds 2907) offre une place largement suffisante pour la pose d'un abribus.

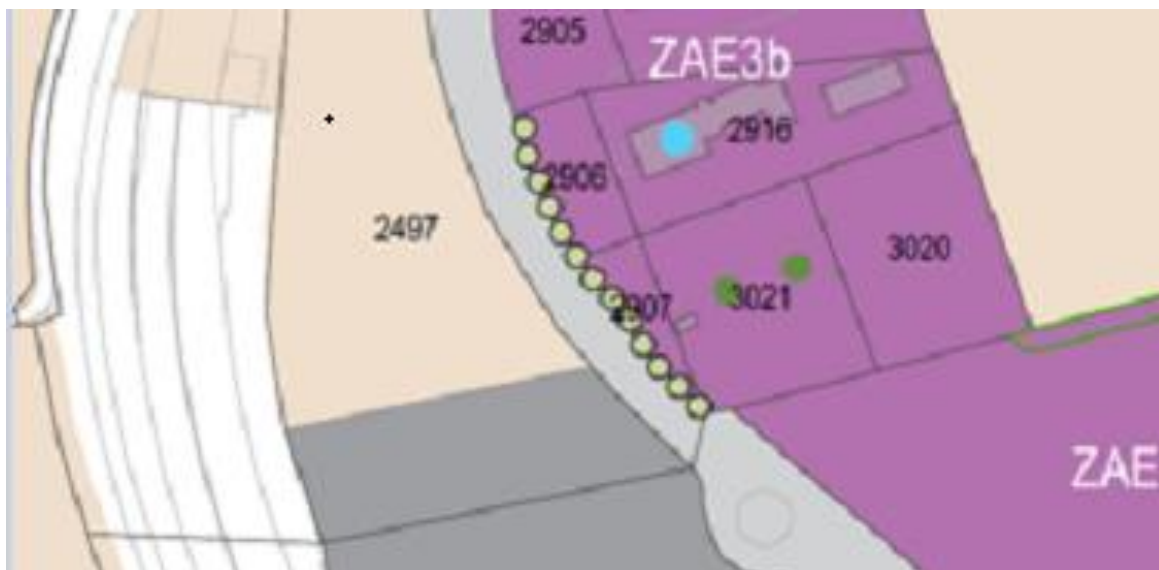
Le Conseil communal peut-il nous assurer que l'installation de l'abribus décidée par le Conseil général pourra bien se réaliser courant 2025 ?

Au nom du parti socialiste, Edith Magali Barblan »

M. Ahmed Muratovic (CC) répond au nom du Conseil communal.

« Lors de l'inauguration aujourd'hui, on pouvait se poser la question si La Chotte portait bien son nom, vu qu'une partie n'est pas abritée, la chotte signifiant un endroit où se protéger dans le jargon romand. »

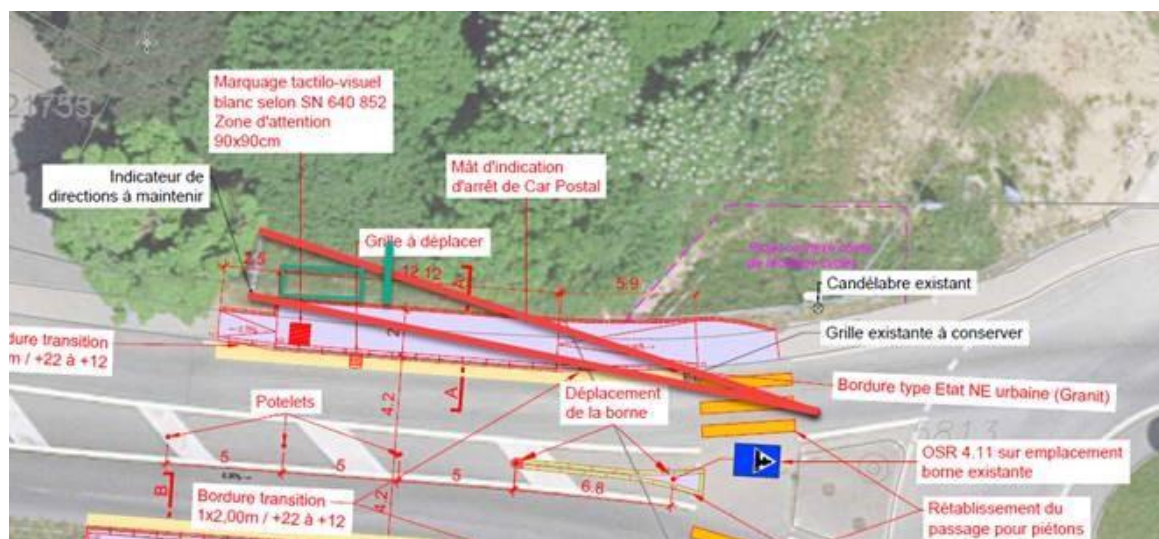
M. Muratovic appuie ses propos par la projection de deux plans détaillés.



« En bas à droite se trouve le rond-point, sur la gauche se trouve le SCAN, et sur la droite, un peu au-dessus – à l'endroit du « 2907 » – se trouve l'abri en question. Schématiquement parlant, nous avons des arbres protégés, mais ce ne sont pas vraiment eux qui sont un problème : c'est plus le panneau OFROU existant que l'on ne peut pas déplacer plus au nord, car les conducteurs le



verraient trop tard pour se présélectionner. Pour nous, Vaudruziens, qui connaissons, c'est bon, mais pour les autres, c'est plus compliqué. On ne peut pas le positionner plus bas, car cela pourrait poser des problèmes de sécurité par rapport aux piétons. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal ne s'est pas penché plus sur la question et a souhaité poursuivre les démarches, afin qu'il n'y ait pas de retard dans le projet d'arrêt de bus La Chotte.



Aujourd'hui, on peut se poser la question, chercher des alternatives et il y en a. Ce n'est pas une promesse, il y a des pistes. On voit le passage piétons [sur le plan ci-dessus] et au-dessus du passage piétons, une partie est encadrée en traitillés et en violet : cette partie-là est une zone potentielle de vélopartage, qui pourrait être abritée et donc abriter les voyageurs qui souhaiteraient prendre le bus à La Chotte.

Evidemment, c'est un souhait, c'est un idéal. Mais même si nous ne l'accomplissons pas, ce ne serait pas le seul arrêt de bus sans abri : nous pensons notamment à Dombresson, au bas des Crêts, où il n'y a un abri que d'un seul côté et où les gens se cachent d'un côté et passent de l'autre si nécessaire. Je reste évidemment à votre disposition pour plus de précisions. »

12. Communications du Conseil communal

Pour ce dernier point, le **président** passe la parole aux membres du Conseil communal.

M. Ahmed Muratovic (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Le Conseil communal souhaite porter à votre connaissance que le postulat « Pour le renforcement de la Commission consultative en matière de structures d'accueil pré et parascolaire » est traité. Il a d'ailleurs été abordé dans ladite commission. Néanmoins, nous n'avons pas pu y répondre pour aujourd'hui, et nous visons idéalement février. C'est dans le pipeline, nous y travaillons.



Néanmoins, pour des questions d'organisation et de priorisation, nous n'avons pas pu y répondre pour la séance de ce soir. »

M. Daniel Geiser (CC) donne quelques communications au nom du Conseil communal.

« Au niveau de l'agenda, la prochaine séance du Conseil général est bien le 17 février prochain. Une deuxième date est à retenir au mois de mars : le samedi 22 mars, « Journée de l'eau », avec la visite des captages de Pré-Royer, de 09h00 à 17h00. Un programme est en cours d'élaboration par notre mandataire Viteos, qui va organiser l'événement. En tant que membres du Conseil général, vous serez invités en priorité, ainsi que les habitants de Val-de-Ruz, ensuite de quoi cela fera l'objet d'une communication dans l'ensemble du canton. Dès que vous aurez les informations, inscrivez-vous le plus rapidement possible à cette visite si vous êtes intéressés.

À l'issue de la séance du jour, vous êtes invités à partager l'apéro de Noël du Conseil communal, qui est mis en place par la Chancellerie, que je remercie au passage.

Concernant les derniers éléments que je voulais relever, j'aimerais dire que 2024 a été une année très chargée, avec la fin d'une législature, puis la mise en place de nouvelles autorités communales. Je tiens ainsi à vous remercier tous, ici, au Conseil général, pour votre engagement, très souvent bénévole, dans les débats politiques. Je remercie également le personnel communal pour son investissement tout au long de l'année au service de la population du Val-de-Ruz. Mais j'aimerais aussi remercier mes collègues du Conseil communal pour le travail collectif, très constructif, que nous avons pu mener depuis le début de cette législature. Je souhaite à tous un bon Noël et de belles fêtes de fin d'année. À l'année prochaine. »

Le président conclut avec des remerciements.

« Je profite d'avoir encore 30 secondes la parole pour rebondir sur les propos de M. Geiser. J'aimerais, à mon tour, et au nom du Conseil général, remercier le Conseil communal, mais pas seulement : nous savons que, derrière le Conseil communal, il y a aussi toute l'administration qui travaille, qui nous fournit des informations. Aussi, merci à elle, tout particulièrement la Chancellerie, qui s'occupe régulièrement d'organiser nos séances.

Et nous les oublions souvent : j'aimerais aussi remercier les membres de la presse qui viennent nous écouter. Ce n'est peut-être pas toujours très passionnant, mais grâce à eux, la population a aussi des échos de ce que nous faisons et de ce que nous discutons, et j'aimerais les en remercier. Finalement, je remercie le public, qui vient aussi régulièrement écouter les débats. J'en profite encore pour vous souhaiter de belles fêtes, une bonne fin d'année et, immédiatement, un bel apéro. »

La séance est levée à 22h24.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

Le secrétaire

R. Douard

P. Lardon